

Groupe Carbone Lorraine

Rapport annuel 2002



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse
le 31 mars 2003, conformément au règlement n° 98-01.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par
la Commission des Opérations de Bourse.

>Sommaire

>Profil du Groupe	3
>Message du Président.....	4
>Chiffres clés	6
>L'action Carbone Lorraine	8
>Le gouvernement d'entreprise	11
>Le développement durable	13
>Tableau des métiers	18
>Les applications électriques.....	19
>Les aimants.....	21
>La protection électrique.....	23
>Systèmes et matériaux avancés.....	25
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	27
>Rapport d'activité	28
>Les comptes consolidés.....	35
Périmètre de consolidation au 31/12/02 - Le Carbone-Lorraine SA.....	36
Résultats par action.....	38
Bilan consolidé	39
Compte de résultat consolidé - Groupe Carbone Lorraine.....	40
Tableau des flux de trésorerie consolidé.....	40
Annexe aux comptes consolidés.....	41
>Rapport des Commissaires aux Comptes.....	54
>Les comptes sociaux résumés.....	55
Comptes de résultat résumés	56
Bilans résumés.....	56
Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices.....	57
Variation des capitaux propres de la société.....	57
Filiales et participations	58
>Informations juridiques et financières.....	59
>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes.....	80
sur les conventions réglementées	80
>Rapport des Commissaires aux Comptes.....	81
sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents du Plan d'Epargne Groupe	81
>Responsable du document et responsables du contrôle des comptes	82
>Attestation des Commissaires aux Comptes	83
>Tableau de concordance	84

>Profil du Groupe

Depuis plus de cent ans, Carbone Lorraine s'est spécialisé dans deux grands domaines :

- les composants électriques pour équipements électriques et électroniques industriels
- les applications spécifiques du graphite et d'autres matériaux de haute technologie.

Ses clients sont principalement des sociétés de haute technologie dans les domaines de l'aérospatial, de l'automobile, de l'électronique, de la construction électrique, de la chimie, du ferroviaire et des industries de transformation. Fortement implanté à l'international, le Groupe occupe des positions de tout premier rang mondial sur ses principaux marchés.

N° 1 mondial

Équipements anticorrosion

Inducteurs pour moteurs électriques

N° 2 mondial

Applications hautes températures du graphite

Balais et porte-balais pour moteurs électriques

Fusibles industriels

N° 3 mondial

Aimants pour automobile

Indicateurs 2002

721 millions d'euros de chiffre d'affaires

7 000 collaborateurs

Un actionnariat diversifié

Une présence mondiale sur cinq continents dans une quarantaine de pays

Toutes les informations contenues dans ce document concernant les positions mondiales du Groupe ainsi que ses concurrents sont des estimations Carbone Lorraine.

>Message du Président

Après une année 2001 en demi-teinte, la reprise économique n'a pas été au rendez-vous. Quel a été l'effet de cette conjoncture sur Carbone Lorraine ?

Claude Coccozza : Au premier semestre 2002, l'activité de Carbone Lorraine a été conforme à nos prévisions, c'est-à-dire globalement stable par rapport au dernier semestre 2001. En revanche, le rebond annoncé par les économistes au second semestre n'a pas eu lieu, et la baisse du chiffre d'affaires s'est poursuivie. Dans cet environnement plus dégradé que prévu, nous avons cependant bien résisté et réussi à maintenir un niveau correct de rentabilité, illustrant ainsi la pertinence de notre stratégie de croissance rentable.

L'année 2002 a été mise à profit pour mener à bien des réformes structurelles destinées à renforcer notre profitabilité. Elles nous permettent aussi de continuer à accroître notre compétitivité, en prolongeant le travail en profondeur mené depuis des années concernant la maîtrise de nos coûts et de nos processus, l'amélioration de la qualité, l'innovation et la proximité avec nos clients.

Au-delà de cette stratégie, quelles actions spécifiques avez-vous mises en œuvre pour mieux résister ?

C. C. : L'accent mis sur le plan d'économies et la gestion par le cash caractérise bien cette année 2002. Lancé en début d'année, le plan d'économies vise une économie annuelle de 20 millions d'euros d'ici 2004. Les résultats intermédiaires de ce plan sont en ligne avec nos attentes, aussi bien en termes de délais que d'économies réalisées. Nous avons réduit nos frais de fonctionnement, concentré certaines activités sur des sites plus performants et externalisé des fabrications.

Parallèlement, nous avons favorisé le déploiement de la gestion par le cash, devenue un élément fondamental de notre stratégie. Notre objectif est de générer 50 millions d'euros de cash-flow net d'exploitation courante par an en rythme de croisière. C'est pourquoi il est nécessaire de former nos dirigeants. Désormais, nos responsables opérationnels doivent prendre en compte dans leurs décisions quotidiennes la nécessité d'optimiser en permanence la génération de liquidités du Groupe. Carbone Lorraine, depuis toujours orienté vers les résultats, complète ainsi sa culture avec cette politique de gestion par le cash.

Carbone Lorraine se dit prêt à profiter d'un rebond économique. En attendant la reprise, quelle politique privilégiez-vous ?

C. C. : Nous poursuivons notre stratégie de croissance rentable, qui nécessite de continuer à gérer le court terme avec beaucoup de rigueur, tout en investissant dans le moyen et le long termes. Dans le cadre du plan d'économies, nos efforts porteront en 2003 sur les Aimants qui subissent une forte pression sur les prix et sur la Protection Électrique où nous réalisons de nouveaux progrès.

Nous poursuivons également notre politique orientée vers le cash, qui contribue notamment à assurer le financement de nos chantiers de croissance. Ceux-ci couvrent aussi bien le développement commercial que l'innovation dans les produits pour chacune des activités. Ce sont les chantiers d'hier qui nous permettent aujourd'hui de mieux résister dans une conjoncture difficile ; ceux d'aujourd'hui et de demain démultiplieront l'effet rebond lorsque la reprise interviendra.

Alors que la notion de développement durable se répand, quel est l'engagement de Carbone Lorraine dans les domaines qui en relèvent ?

C. C. : Carbone Lorraine a depuis très longtemps une attitude responsable. En-dehors des aspects économiques qui sont une préoccupation constante de toute entreprise dans le cadre de son développement, nous nous attachons plus particulièrement à entreprendre des actions aussi bien en matière sociale qu'environnementale. Cette attitude est ancrée dans notre culture et il n'y a pas de différence de traitement entre nos diverses implantations. Ce qui est fait en Europe l'est aussi au Mexique ou en Asie, dans le respect des règles locales : ainsi, la politique suivie en matière de sécurité s'impose à tous de la même manière. En matière d'environnement, nombre de nos produits participent directement au développement durable. C'est le cas des freins pour le transport « propre » des camions sur les wagons, ou des balais et porte-balais contribuant à la fabrication d'énergie renouvelable par les éoliennes. Notre engagement se traduit aussi dans notre objectif de certification ISO 14001 de tous les sites stratégiques du Groupe d'ici trois ans.

Le respect de l'éthique est au nombre de vos valeurs, et pourtant vous avez été sanctionnés par une amende pour pratiques anticoncurrentielles. Qu'en dites-vous ?

C.C. : Nous avons en effet payé une amende à l'issue d'une enquête européenne pour pratiques anticoncurrentielles. Cette enquête est survenue après celle initiée en 1999 aux USA et qui a été réglée en 2000. Une autre enquête européenne est en cours depuis début 2002. Depuis 1999, nous avons pris des mesures extrêmement rigoureuses pour nous conformer aux réglementations en vigueur. Notre programme de conformité à la réglementation est l'un des plus complets, et comprend des formations de très nombreux managers, des engagements écrits des dirigeants et des audits externes de contrôle. Nous soldons ainsi les conséquences de pratiques révolues pour nous depuis 1999.

Quels éléments vous permettent d'être confiant pour l'avenir ?

C.C. : Le premier élément, et c'est pour moi le plus important, c'est la motivation de nos collaborateurs. Lorsque je me déplace dans les sites de Carbone Lorraine, je rencontre des équipes dynamiques, qui croient à leur réussite et s'impliquent dans leurs projets.

Ensuite, nous allons continuer à récolter les fruits des rationalisations accomplies en 2002 et que nous compléterons en 2003. Nous allons également bénéficier de nos chantiers de croissance dans toutes les activités.

Par ailleurs, nous constatons un début de reprise sur certains marchés, notamment ceux de l'électronique.

Enfin, le développement du freinage à haute énergie se poursuit pour nous à un rythme très soutenu.

Ce sont autant d'éléments qui me permettent aujourd'hui de me tourner avec confiance vers l'avenir.

>Chiffres clés

Compte de résultat résumé

En millions d'euros	1998	1999	2000	2001	2002
Chiffre d'affaires	627,7	690,3	876,1	803,7	720,9
Résultat opérationnel	69,3	68,1	101,4	76,0	59,6
Résultat financier	(8,9)	(13,5)	(30,1)	(24,6)	(14,1)
Résultat courant	60,4	54,6	71,3	51,4	45,5
Résultat courant net part du Groupe	39,8	36,1	47,9	34,5	32,2
Résultat net part du Groupe	46,3	16,3	41,2	(8,1)	(10,8)

Bilan consolidé résumé

En millions d'euros	1998	1999	2000	2001	2002
Actif					
Immobilisations incorporelles	140,7	236,5	241,7	246,3	208,8
Immobilisations corporelles	140,8	183,8	192,3	192,8	166,9
Immobilisations financières	30,8	40,5	34,7	37,0	30,9
Actif circulant et disponibilités	296,6	376,2	393,4	396,9	338,8
Total actif	608,9	837,0	862,1	873,0	745,4
Passif					
Capitaux propres	248,9	270,8	313,6	295,3	246,3
Provisions à long terme	26,5	36,7	39,4	41,2	35,5
Dettes financières	193,0	352,9	332,5	338,6	266,3
Autres dettes et provisions court terme	140,5	176,6	176,6	197,9	197,3
Total passif	608,9	837,0	862,1	873,0	745,4

Cash flow d'exploitation courante

En millions d'euros	1998	1999	2000	2001	2002
	31,2	37,3	23,8	28,3	56,2

La forte génération de cash de l'année 2002 est due à la réduction du besoin en fonds de roulement et notamment à la baisse sensible des stocks, à un niveau d'investissement plus faible du fait de la conjoncture et aux premiers effets du plan d'action cash.

Ratio d'endettement

	1998	1999	2000	2001	2002
Endettement net / fonds propres	0,64	1,19	0,96	1,07	0,96

La baisse du ratio d'endettement en 2002 est liée à la forte génération de cash sur l'année ainsi qu'à l'impact de la baisse du dollar sur la dette entre fin décembre 2001 et fin décembre 2002.

Rentabilité des fonds propres

en %	1998	1999	2000	2001	2002
Résultat net part du Groupe / capitaux propres	19,1	6,2	13,3	(2,8)	(4,5)

Le ratio de rentabilité négatif des fonds propres s'explique en 2001 et 2002 par les charges exceptionnelles, qui ont entraîné un résultat net négatif.

ROCE

en %	1998	1999	2000	2001	2002
Résultat opérationnel / capitaux employés moyens (immobilisations nettes + BFR)	17,0	13,0	14,8	11,5	9,3

La dégradation de l'environnement économique a provoqué une baisse du résultat d'exploitation dont l'effet sur le ROCE a été partiellement compensé par l'amélioration sensible du besoin en fonds de roulement et la maîtrise des investissements.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

en %	
Applications électriques	26
Aimants permanents	15
Protection électrique	27
Systèmes et matériaux avancés	32

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

en %	
Europe	50
Amérique du Nord	34
Asie	9
Reste du monde	7

La gestion par le cash

L'année 2002 a été marquée par la mise en œuvre d'un vaste programme de sensibilisation et de formation des managers à la gestion par le cash. Cette opération, qui permet la prise en compte systématique de la notion de cash dans les décisions quotidiennes, a pour objectif l'optimisation de la génération de cash, clé de notre politique de croissance interne et externe.

Une réflexion a d'abord été menée avec des managers du Groupe pour définir les outils les plus adaptés à chacun. Des guides ont ensuite été publiés pour aider chaque manager à mettre en œuvre cette politique.

Concrètement, le programme se traduit par la mise en place d'un système de prévisions journalières de la situation de cash pour le mois suivant. Chaque directeur de site connaît ainsi en début de mois le cash nécessaire à la gestion des 30 jours à venir.

Il connaît chaque jour sa position de cash réelle qu'il peut comparer à la prévision pour prendre au plus vite les décisions de gestion qui doivent en résulter.

Dès 2003, des objectifs de génération de cash entrent dans le calcul des bonus de tous les managers. Par ailleurs, les prévisions de la position de cash à 2 et 3 mois de l'ensemble des sites dans le monde sont en cours de mise en œuvre.

La création de valeur

La création de valeur est suivie au moyen de deux indicateurs : le résultat économique et la rentabilité des capitaux employés.

Le résultat économique est obtenu en déduisant le coût des capitaux employés du résultat d'exploitation corrigé d'impôts normatifs. Le résultat d'exploitation est ajusté pour lui donner une signification plus économique et moins comptable. Le coût des capitaux employés tient compte du coût de notre endettement et de la rémunération attendue par nos actionnaires. Le résultat économique est un indicateur de gestion interne qui est notamment utilisé dans le calcul de la partie variable des rémunérations des responsables de chaque activité qui tient compte du résultat économique réel comparé à l'objectif fixé lors de la procédure budgétaire.

La rentabilité des capitaux employés est mesurée par le rapport du résultat d'exploitation sur les capitaux employés. Elle est suivie au niveau du Groupe comme indicateur de création de valeur. En 2002, la rentabilité des capitaux employés du Groupe s'est établie à 9,3 % contre 11,5 % en 2001. Cette baisse résulte de la dégradation de la conjoncture économique qui a entraîné une réduction du résultat d'exploitation en dépit des gains de productivité réalisés.

>L'action Carbone Lorraine

Commentaire de l'année boursière

Le titre Carbone Lorraine, bien qu'ayant suivi la tendance baissière généralisée (- 26 % pour notre titre), s'est au total légèrement mieux comporté que les principaux indices boursiers français (- 32 % pour le SBF 120).

Compte tenu de la mauvaise conjoncture économique mondiale et des incertitudes politiques, l'action a relativement bien résisté au cours de l'année 2002 par rapport à d'autres valeurs industrielles moyennes et à ses principaux concurrents.

Relations avec les actionnaires

La communication de Carbone Lorraine vise à la transparence. Sa forme est adaptée aux différents types d'actionnaires afin que chacun puisse trouver les informations appropriées à ses décisions d'investissement.

Le Groupe organise, à l'intention de ses actionnaires individuels, des réunions d'actionnaires trois à quatre fois par an. Par ailleurs, le Groupe édite deux lettres qui permettent à ses actionnaires de suivre l'évolution de l'activité et des résultats et de mieux comprendre ses métiers. Enfin, l'Assemblée Générale organisée à Paris est un moment phare de la communication vis-à-vis des actionnaires individuels qui peuvent rencontrer le management et poser des questions ouvertes.

Les 2 000 actionnaires salariés sont associés aux manifestations organisées pour les actionnaires individuels. Ils reçoivent les lettres à l'actionnaire. Pour améliorer leur connaissance des marchés financiers, le Groupe leur propose à titre gratuit des formations à la Bourse et affiche dans tous les sites l'évolution du titre en Bourse avec un commentaire associé. Enfin, ils reçoivent un « Flash Épargne Salariale » qui a pour objectif de leur permettre de mieux comprendre les mécanismes boursiers et la valorisation de leur épargne.

Vis-à-vis des investisseurs institutionnels, le Groupe organise des points réguliers d'information lors des publications des chiffres d'affaires et des résultats. Le management rencontre les investisseurs institutionnels lors de roadshows en Europe et en Amérique du Nord. A fin décembre 2002, les investisseurs institutionnels français détenaient 47 % du capital (dont 21 % pour BNP Paribas), et les autres investisseurs institutionnels 26 % du capital.

Par ailleurs, le site Internet de Carbone Lorraine permet une approche plus approfondie des activités du Groupe avec une mise en ligne régulière de l'ensemble des communiqués de presse et des documents édités. Il permet d'accéder aux informations boursières et financières concernant Carbone Lorraine et donne la possibilité de réaliser des graphiques boursiers selon les critères du choix de l'internaute.

Carbone Lorraine a reçu le 2^e prix des Fils d'Or, un concours organisé par l'hebdomadaire « La Vie Financière ». Ce concours récompense le meilleur service actionnaires en se basant notamment sur des critères de qualité informative et de réactivité dans la communication des sociétés avec leurs actionnaires individuels.

Carbone Lorraine a également été sélectionné pour le Prix Cristal de la transparence financière, organisé par l'hebdomadaire financier « Investir » sous la responsabilité de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Cette nomination intervient après une sélection réalisée par un jury d'une quinzaine de personnalités du monde économique et financier, sur la base de tous les documents édités par le Groupe.

Dates clés de la communication financière en 2002

Réunions d'actionnaires individuels

Mars : Aix-en-Provence

Octobre : Bordeaux

Décembre : Paris

Réunions d'analystes financiers et conférences de presse

Mars et septembre

Conférences téléphoniques trimestrielles sur le chiffre d'affaires

Réunions investisseurs français et étrangers

Mars, avril, septembre, octobre : Paris, Londres, Edimbourg, New York, Boston

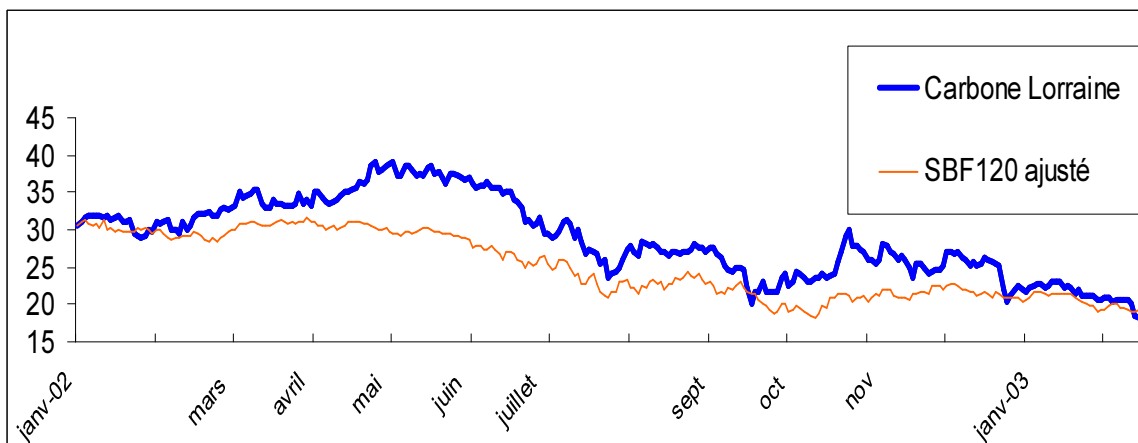
Assemblée Générale des actionnaires

Mai : Paris

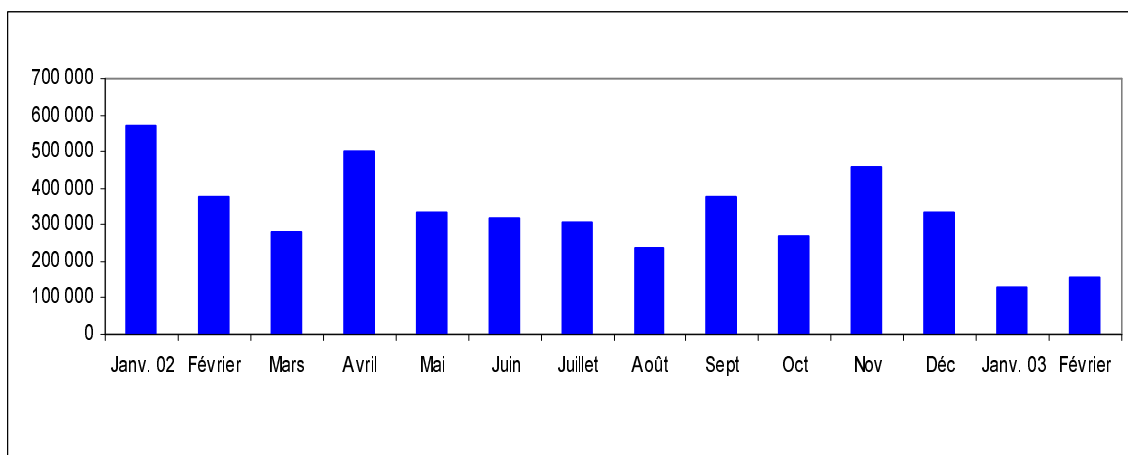
Visite de site

Octobre : Pagny-sur-Moselle, à l'occasion de la journée Portes Ouvertes organisée par l'usine

Évolution du cours de Bourse à fin février 2003



Évolution des volumes de transaction à fin février 2003



Fiche signalétique

- Cotation : Premier Marché-SRD
- Indices de référence : SBF 120 et Euronext 150
- Code Reuters : CBLP.PA
- Code Bloomberg : CRL FP
- Code Sicovam : 3962
- Intégration dans le segment NextPrime d'Euronext

Données boursières

	2000	2001	2002	Janvier 2003	Février 2003
Cours en €					
Plus haut	55,95	52,45	39,48	23,00	20,65
Plus bas	36,20	24,15	20,10	20,38	16,68
Moyen	46,57	41,47	29,77	21,82	18,46
Fin de période	53,00	30,00	22,26	20,38	18,14
Nombre d'actions en fin de période	11 109 733	11 128 462	11 139 150	11 139 150	11 139 150
Capitalisation boursière en fin de période (en M€)	588,80	333,85	247,95	227,01	202,06
Nombre moyen de titres échangés par mois	528 586	354 241	372 330	127 402	157 947

Dividende net par action

En euros	1998	1999	2000	2001	2002
	0,88	0,88	1,06	0,80	0,60

Résultat courant net part du Groupe par action

En euros	1998	1999	2000	2001	2002
	3,68	3,31	4,31	3,10	2,89

Répartition du capital au 31 décembre 2002

en %	
Actionnaires individuels	22,3
Actionnaires salariés	2,9
Investisseurs institutionnels français	47,4
- Dont BNP Paribas	21,1
Investisseurs institutionnels autres pays	25,9
Autodétention	1,5

>Le gouvernement d'entreprise

Depuis 1995, Carbone Lorraine a mis en place au sein de son Conseil d'Administration deux comités spécialisés : le Comité des Comptes et le Comité des Nominations et des Rémunérations. Ces structures légères, forces de proposition et de contrôle, participent d'une approche collective des prises de décision. Le taux de participation des membres du Conseil d'Administration aux réunions du Conseil et des Comités spécialisés s'est élevé à 86% en 2002. Un troisième Comité, focalisé sur la stratégie du Groupe, a été institué début 2003.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 8 membres dont 5 sont des administrateurs indépendants. Il s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2002.

Au cours de ses différentes réunions, le Conseil a systématiquement étudié l'évolution des ventes et des résultats du Groupe. Dans ce cadre, il a notamment examiné les mesures d'économie qui ont été mises en œuvre pour que le Groupe résiste au mieux à la dégradation de l'environnement économique.

Le Conseil a également analysé plusieurs projets d'acquisition afin de définir les conditions requises pour réaliser ces opérations. Il a approuvé un programme d'options de souscription. Il a autorisé des mesures individuelles concernant des dirigeants promus ou licenciés.

Le Conseil a été informé du déroulement des enquêtes relatives à l'application du droit de la concurrence, ainsi que de la mise en œuvre du programme de conformité lancé en 1999 pour garantir que les pratiques concurrentielles du Groupe soient en accord avec les réglementations en vigueur.

Composition du Conseil d'Administration

Claude Cocozza,

Président-Directeur Général

Jean-Paul Bernardini

Jean-Pierre Capron

Robert Chauprade

Hervé Couffin

Jean-Paul Jacamon*

Jean-Claude Karpeles

Patrick Kron (jusqu'au 31 décembre 2002)

Walter Pizzaferri

** Coopté lors du Conseil d'Administration du 22 janvier 2003, en remplacement de Patrick Kron, démissionnaire.*

Composition du Comité Directeur

Claude Cocozza

Michel Coniglio

Directeur Général Adjoint

Directeur des activités Systèmes et Matériaux Avancés et Applications Électriques

Bernard Leduc

Directeur des Ressources Humaines

Qualité et Progrès Continu

Marc Renart

Directeur de l'activité Protection Électrique

Jean-Claude Suquet

Directeur Administratif et Financier

Comité des Comptes

Le Comité des Comptes est composé de 3 administrateurs dont 2 indépendants. Il s'est réuni trois fois au cours de l'année 2002. Il est composé de MM. Bernardini, Chauprade et Karpeles. À compter du 17 mars 2003, M. Capron remplacera M. Chauprade en tant que membre et Président du Comité ; le nouvel intitulé du Comité sera Comité d'Audit et des Comptes.

Le Comité des Comptes a étudié en détail le contenu des états financiers du Groupe et a donné son accord à la publication des rapports semestriel et annuel après y avoir apporté les améliorations qu'il estimait nécessaires. Dans cette démarche, le Comité des Comptes a entendu à deux reprises les Commissaires aux Comptes.

Le Comité des Comptes a également analysé les conclusions des douze missions d'audit interne effectuées durant l'année 2002. Ces missions correspondaient au programme qu'il avait défini en début d'année. Elles ont eu pour objet d'analyser l'efficacité du contrôle interne de sept sites industriels et de la gestion centrale de la trésorerie du Groupe. Elles ont également inclus quatre thèmes transversaux portant sur l'ensemble du Groupe : la dépendance vis-à-vis de fournisseurs critiques éventuels ; la gestion des brevets, marques et noms de domaine Internet ; la gestion du risque client ; la conformité des opérations de sous-traitance aux réglementations locales et internationales. Le Comité des Comptes vérifiera que les actions définies à la suite de ces audits sont effectivement mises en œuvre.

La cartographie des risques auxquels est exposé Carbone Lorraine a fait l'objet d'une présentation détaillée, à la suite d'un important travail d'analyse réalisé avec l'assistance d'experts externes, en liaison avec les opérationnels et fonctionnels du Groupe. Ce travail n'a pas fait apparaître de risques majeurs pour le Groupe et a permis de mieux apprécier les mesures à prendre pour améliorer la maîtrise des risques existants. Le Comité des Risques créé dans Carbone Lorraine à la suite de cette enquête rend compte de ses actions au Comité des Comptes, lequel intervient dans la définition du programme de travail annuel.

Le Comité des Comptes a également étudié les modalités de mise en œuvre d'un nouveau logiciel de consolidation, ainsi que les actions déjà engagées pour que le Groupe soit prêt à établir des comptes en normes IFRS dès 2005, conformément aux directives de l'Union Européenne et d'Euronext.

Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de 4 membres dont 3 n'ont pas de responsabilité opérationnelle dans le Groupe. Il s'est réuni deux fois au cours de l'année 2002. Il est composé de MM. Capron, Cocozza, Couffin et Kron. À compter du 17 mars 2003, il sera composé de MM. Chauprade (Président), Cocozza, Couffin et Jacamon.

Le Comité s'est réuni une première fois pour arrêter le niveau des bonus obtenus au titre de 2001 et étudier les modifications proposées au système de bonus du Groupe. Il a également analysé les propositions du Président concernant les cibles de bonus et les salaires du Comité Directeur (hors Président) pour 2002, après avoir pris connaissance de l'étude annuelle réalisée par un consultant indépendant sur les salaires des membres du Comité Directeur et du Président. Il a transmis sur ces sujets ses propres propositions sur ces sujets au Conseil d'Administration en y ajoutant des propositions relatives au salaire du Président. Il a également proposé un nouveau plan d'options de souscription, à soumettre à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité s'est réuni une seconde fois pour approuver des transactions passées entre le Groupe et des cadres dirigeants licenciés.

Le Comité également été consulté sur les points suivants : changements d'organisation (suppression des zones géographiques) ; sortie du Comité Directeur d'un cadre dirigeant ; attribution d'options de souscription sur le plan autorisé par l'Assemblée Générale.

Enfin, il a procédé à des consultations en vue de pourvoir au remplacement d'un administrateur démissionnaire.

>Le développement durable

Développement durable : une question de culture et de responsabilité

Notre Groupe définit le développement durable comme l'exigence d'une contribution à un développement économique et social harmonieux qui préserve l'environnement. Cette exigence est un des fondements de la culture de Carbone Lorraine : une attitude responsable, partagée au quotidien par l'ensemble du management. Ainsi, le Groupe peut se prévaloir depuis longtemps d'une politique sociale responsable, qui se mesure indirectement par le très faible nombre d'heures de grève affectant ses sites, et ceci sur une très longue période. Le Groupe se montre également proactif en matière d'environnement, comme le prouve son engagement à qualifier ses sites stratégiques selon la norme ISO 14001 d'ici trois ans et la prise en compte de l'importance du recyclage dès la conception de ses produits. De plus, Carbone Lorraine a réalisé une première mondiale : le lancement récent de balais sans plomb et de fusibles sans plomb ni cadmium.

Notre responsabilité économique

Clients, actionnaires et salariés contribuent chacun dans leurs domaines au développement du Groupe. En tissant avec eux de véritables relations de partenariat, Carbone Lorraine s'assure ainsi du caractère durable de sa performance économique.

Partenariat avec les clients

La satisfaction du client est la première des priorités de Carbone Lorraine, qui en a fait l'axe majeur parmi les dix que compte son plan « Qualité et Progrès Continu ». Cette satisfaction porte aussi bien sur la qualité des produits que sur le service rendu. Ainsi, le taux de service qui s'exprime à travers le respect des délais de livraison a progressé dans l'ensemble des sites du Groupe pour atteindre désormais une moyenne de 90 % en 2002, certains sites ayant déjà atteint l'objectif de 100 %. Ces chiffres trouvent leur meilleure illustration dans la pérennité des relations que Carbone Lorraine a nouées avec ses principaux clients. La majorité d'entre eux, parmi les plus importants, l'étaient déjà il y a cinq ans (Valeo, Siemens, Imark, General Electric, ABB, Applied Materials...). La mise au point par Carbone Lorraine de solutions innovantes dans les composants électriques et les produits de spécialité en graphite motive en grande partie leur fidélité. De fait, tout le processus d'innovation et de partenariat est animé par la volonté d'accompagner le développement des clients et d'anticiper leurs besoins.

Partenariat avec les salariés

Favoriser l'implication individuelle et collective des collaborateurs autour d'objectifs partagés est au centre de la politique de ressources humaines de Carbone Lorraine. L'intéressement des salariés aux résultats du Groupe représente un moyen supplémentaire de resserrer les liens. La rémunération au mérite est généralisée à l'ensemble des cadres. En 2002, la part variable des rémunérations a été augmentée de même que le nombre de personnes concernées. La rémunération variable est indexée sur les résultats, les objectifs personnels et, à partir de 2003, la génération de cash. Intéressement et participation sont également un élément important de la politique de rémunération de Carbone Lorraine, de même que le développement de l'actionnariat salarié.

Indicateurs

Effectifs par zone géographique (à fin décembre)

2002

Total 7 010, dont Europe 4 218 (dont 2 477 en France) – Amérique du Nord : 2 020 –
Asie : 286 – Reste du monde : 486

2001

Total 7 634, dont Europe 4 365 (dont 2 591 en France) – Amérique du Nord : 2 505 –
Asie : 289 – Reste du monde : 475

2000

Total 7 822, dont Europe 3 946 (dont 2 495 en France) – Amérique du Nord : 3 104 –
Asie : 294 – Reste du monde : 478

2,9 % du capital détenu par les salariés

41 % des salariés sont actionnaires dans les pays où les actions ont été proposées à la vente.

Partenariat avec les actionnaires

C'est une relation dynamique que Carbone Lorraine entretient avec ses actionnaires grâce à un programme complet de communication financière visant à favoriser la compréhension du Groupe et la connaissance de ses métiers. Qu'il s'agisse de réunions d'information dans toute la France, de visites de sites industriels, de communiqués de presse ou encore du site Internet, l'enjeu reste le même : apporter une information de qualité permettant d'éclairer le choix des investisseurs. La volonté de transparence qui anime le Groupe lui a d'ailleurs valu d'être sélectionné pour le Prix Cristal de la transparence financière en 2002, et de recevoir le 2^e prix des Fils d'Or, un concours qui récompense la qualité de la communication des sociétés avec leurs actionnaires individuels.

Notre responsabilité sociale

Plusieurs initiatives du Groupe sont le reflet des valeurs de responsabilité sociale auxquelles est attaché Carbone Lorraine et que partage l'ensemble du management. Ces initiatives se regroupent en trois thèmes : la sécurité, le respect de l'éthique et le développement permanent des compétences.

L'engagement Sécurité

Indicateurs

Nombre d'accidents de travail avec arrêt / million d'heures travaillées

2002 : 6,7

2001 : 9

2000 : 11,2

Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail / millier d'heures travaillées

2002 : 0,22

2001 : 0,21

2000 : 0,33

Ces deux indicateurs calculés pour l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe se comparent très favorablement à ceux des industries chimique et métallurgique.

L'engagement pour la sécurité est inscrit depuis près de dix ans dans la politique du Groupe. Pour Carbone Lorraine, maîtriser la sécurité est une source d'efficacité, de professionnalisme et de maîtrise de ses procédés. C'est également une contribution forte au développement et à la motivation du personnel. L'objectif ultime est bien sûr le "zéro accident".

La démarche sécurité du Groupe a été formalisée en 2001 dans un nouveau manuel de sécurité, largement diffusé, définissant les méthodes à mettre en œuvre, avec l'implication de l'ensemble du personnel :

- implication effective et quotidienne de l'encadrement,
- prévention sur le terrain, par l'organisation et le suivi de « visites hiérarchiques de sécurité »,
- analyse systématique des accidents par la méthode de l'arbre des causes, afin d'éviter leur répétition,
- élaboration et réalisation d'un plan annuel d'amélioration de la sécurité pour chaque site.

Le Comité Directeur examine chaque mois la performance sécurité du Groupe et de chacun de ses sites (taux de fréquence des accidents avec et sans arrêts et taux de gravité). Il est également informé de tout accident du travail avec arrêt.

Le fort engagement du Comité Directeur s'est traduit en juillet 2002 par une visite du site d'Evreux centrée sur la sécurité.

Le Comité Directeur a consacré une journée à comprendre et analyser la situation du site en matière de sécurité et à réfléchir aux actions à mener pour améliorer les résultats, sur ce site comme dans l'ensemble du Groupe. Ce type de "journée sécurité" sera renouvelé en 2003 sur deux autres sites du Groupe.

Le Comité Directeur a également renforcé l'animation de la sécurité au niveau du Groupe en modifiant le Comité Sécurité Groupe. La mission de ce Comité est maintenant de faire partager les méthodes et les bonnes pratiques au niveau du Groupe en s'appuyant sur l'expérience, la culture et les pratiques des différents établissements du Groupe de par le monde.

L'amélioration de la sécurité a également été un sujet important traité dans le cadre de la réunion annuelle du Comité de Groupe Européen avec les représentants du personnel des filiales européennes. Un certain nombre de pistes de travail ont été privilégiées pour faire progresser la sécurité : l'affectation, la délimitation et le respect des zones (stockage, circulation...) d'une part, la définition de règles pour la manutention manuelle de conteneurs (poids, tailles, hauteur d'empilage et gestes) d'autre part.

Le respect de l'éthique

Groupe mondial, Carbone Lorraine se conforme aux législations et aux cultures des pays où il est implanté. Il souhaite également ne travailler qu'avec des entreprises respectant la même éthique. C'est la raison pour laquelle un audit mondial des sous-traitants a été réalisé en 2002. Cet audit n'a pas révélé de manquements importants. Le Groupe refuse le travail des enfants ou le recours à des travailleurs clandestins. Il veille à ne pas imposer des rythmes de travail trop élevés, ni à se rendre coupable de discrimination. Aux États-Unis, plusieurs chartes contre la discrimination ont déjà été signées. En l'absence d'indicateurs pertinents valables pour chaque pays, Carbone Lorraine projette de formaliser en 2003 ses engagements dans une charte et de définir au niveau du Groupe des règles applicables à tous.

Carbone Lorraine accorde une grande importance au respect par ses collaborateurs d'une éthique de responsabilité individuelle et sociale. Il n'en a été que plus affecté par les sanctions qui lui ont été appliquées pour pratiques anticoncurrentielles, aux États-Unis et en Europe. Ces pratiques résultaient d'efforts déployés pour répondre à des menaces concurrentielles déloyales venant notamment d'Asie. Depuis 1999, le Groupe a mis en œuvre un programme mondial de formation de ses responsables pour s'assurer d'une conformité totale aux législations en vigueur dans ce domaine. Des audits surprise de contrôle sont organisés régulièrement par des avocats externes.

Développement permanent des compétences

Carbone Lorraine a le souci d'adapter et de faire évoluer ses collaborateurs pour accompagner les changements induits par les évolutions économiques et technologiques et faciliter leur épanouissement professionnel. Des démarches formalisées de développement permanent des compétences ont été engagées depuis plusieurs années. Elles s'articulent autour de trois axes :

- l'identification des compétences,
- l'entretien individuel,
- la formation professionnelle.

L'identification des compétences

Des sociétés du Groupe ont entrepris une démarche de définition des fonctions et des métiers, et d'élaboration de référentiels de compétences pour chacun d'eux.

Cette démarche donne la possibilité aux salariés de passer successivement par des phases d'acquisition et de maîtrise des compétences requises pour assurer une fonction ou exercer un métier, de s'adapter à l'évolution des métiers, voire d'accéder à de nouveaux métiers.

L'entretien annuel

L'entretien annuel entre un collaborateur et son responsable hiérarchique permet de :

- dresser le bilan des résultats obtenus au cours de l'année écoulée et de définir les objectifs pour l'année à venir,
- recenser les compétences existantes du salarié et les mettre à jour en identifiant les besoins en matière de formation,
- contribuer à assurer la cohérence entre objectifs personnels et ceux de l'entreprise.

L'objectif visé par le Groupe est de permettre à l'ensemble des cadres d'avoir un entretien chaque année. Cet objectif a été atteint dans la plupart des sites français en 2002. Il reste valable pour 2003 avec l'ambition de généraliser à terme ces entretiens annuels à tous les collaborateurs. En 2002, un salarié français sur deux, de l'opérateur au directeur, bénéficiait déjà de l'entretien annuel.

La formation professionnelle

La mise à jour et le développement des compétences passent par la formation professionnelle. À ce titre, le Groupe y consacre plus de 3 % de la masse salariale en France.

Décentralisée au niveau des différentes entités, la formation professionnelle doit permettre d'améliorer la performance du collaborateur en :

- réduisant ou supprimant les écarts entre compétences détenues et compétences requises dans la fonction ou le métier,
- favorisant le développement de la polyvalence,
- assurant l'adaptation et développant l'employabilité.

Notre responsabilité environnementale

La préservation de l'environnement est une préoccupation constante du Groupe Carbone Lorraine. Au cours des années, nous avons multiplié les investissements significatifs permettant d'identifier et de réduire l'impact de nos activités en matière de pollution.

La politique environnementale du Groupe Carbone Lorraine

Cette politique a été formalisée dans un document interne diffusé en février 2001 qui décrit les grands principes sur lesquels le Groupe s'engage. Au cours des cinq dernières années, les efforts du Groupe ont porté sur une nouvelle réduction des pollutions résiduelles (rejets de poussières et rejets gazeux de produits polluants) ainsi que sur la réduction des consommations d'eau.

Les priorités actuelles portent sur la minimisation des risques industriels et la mise en place par les sites d'un Système de Management Environnemental reposant sur la certification ISO 14001. Elles portent également sur l'intégration de l'environnement dans le développement de nouveaux produits et la sensibilisation interne des collaborateurs à la logique de développement durable. Un Comité des Risques a vu le jour en 2001, dont la première contribution est une cartographie des risques opérationnels, financiers et informationnels auxquels Carbone Lorraine est exposé. Un Programme Groupe Risques Industriels, Environnement, Sécurité a de son côté défini des axes de progrès parmi lesquels la fourniture de produits de substitution sans aucune utilisation de plomb ou de cadmium. L'engagement dans la démarche de certification ISO 14001, dans le cadre du plan QPC, demeure la principale mesure de la politique environnementale. Quatre sites importants sont déjà certifiés : Pagny-sur-Moselle, Gennevilliers, Amiens (France) et Gebze en Turquie. L'objectif du Groupe est que les sites les plus importants dans le monde obtiennent cette certification entre fin 2004 et fin 2005.

Une organisation décentralisée

Si le Groupe fixe le cap, il revient aux responsables de sites de définir une politique environnementale adaptée au contexte local et cohérente avec les engagements de Carbone Lorraine. Pro-actifs dans la démarche de certification, les responsables des sites de Gennevilliers et d'Amiens ont déjà formalisé et rédigé un document de référence dans ce domaine. Le site de Gennevilliers s'engage par exemple à évaluer ses consommations en énergie et à réduire les consommations d'eau et de gaz de 20 % en 3 ans. Le site d'Amiens a décidé de minimiser les rejets et les nuisances dans tous les milieux. Pour sa part, le site de Ferraz Shawmut à Newburyport (États-Unis) a pour objectif principal de minimiser ses consommations d'énergie et d'encourager le recyclage ou la revalorisation de ses déchets.

Le développement d'une démarche environnementale

Carbone Lorraine contribue par ses produits et ses composants à la protection de l'environnement. Il participe par exemple au développement des transports "propres" et des énergies renouvelables (les éoliennes). De même, la fabrication des aimants ferrites utilise des oxydes de fer, qui sont des sous-produits valorisés de la fabrication des tôles d'acier. Nos balais pour moteurs électriques et nos éléments de freinage (semelles, plaquettes, disques) privilégient la résistance à l'usure afin d'en réduire la consommation.

Aujourd'hui, la démarche environnementale du Groupe s'articule autour de cinq objectifs :

1. réduire et maîtriser les risques environnementaux et sanitaires pour pérenniser les activités dans leur implantation locale, en harmonie avec le voisinage et le milieu naturel ;
2. développer l'éco-conception des produits nouveaux et contribuer ainsi activement au développement durable ;
3. engager des actions en faveur des économies d'énergies, d'eau et de matières premières, afin de contribuer à la préservation des ressources des générations futures ;
4. généraliser le tri pour faciliter la valorisation ou le recyclage des déchets, et réduire le prélèvement des ressources ;
5. mettre en place une évaluation des performances environnementales pour en quantifier les impacts significatifs, et valoriser l'amélioration des performances des sites.

Le Groupe Carbone Lorraine a le souci de protéger l'environnement, et s'engage à respecter les principes suivants :

1. **Se conformer à la réglementation en vigueur**, au travers des exigences légales et autres, pour les produits et les installations existantes.
 2. **Inventorier les risques** potentiels des installations et des produits, examiner si la **prévention** est suffisante pour **éviter tout accident** qui pourrait avoir un impact dangereux sur les personnes et les milieux avoisinants (en particulier pour les clients, le personnel de l'entreprise et les personnes habitant à proximité des sites de production).
 3. **Visiter périodiquement les installations** pour détecter les anomalies.
 4. **Utiliser les incidents et les bons exemples internes ou externes** pour une démarche de **qualité et de progrès continu** par le **retour d'expérience**.
 5. **Minimiser les rejets et les nuisances** dans tous les milieux.
 6. **Minimiser les consommations** d'eau, d'énergie, de matières premières et d'emballages et **encourager le recyclage ou la revalorisation des déchets**.
 7. Favoriser les **améliorations par le progrès continu** en mettant en place un **Système de Management Environnemental ISO 14001** dans tous les sites importants.
-

>Tableau des métiers

Métiers	Activités	Principales applications	Orientation
<p>Applications électriques</p> <ul style="list-style-type: none"> N° 2 mondial en balais et porte-balais pour moteurs électriques 192 M€ de chiffre d'affaires 26 % du chiffre d'affaires total principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> Morgan Crucible (Grande Bretagne) Schunk (Allemagne) 	<p>Conception, fabrication, commercialisation de balais et d'assemblages comportant balais, porte-balais, composants électroniques</p> <p>Assistance et maintenance</p>	<ul style="list-style-type: none"> Gros moteurs : toutes applications industrielles et robots, génératrices électriques pour l'aviation, locomotives électriques... Petits moteurs : moteurs auxiliaires pour l'automobile (essuie-glaces, lève-vitres, ABS...), outillage portatif (perceuse...), petit électroménager (aspirateur...) 	<p>Gros moteurs : poursuivre une stratégie d'innovation sur niches en croissance et se développer en Asie</p> <p>Petits moteurs : poursuivre l'amélioration de la performance et développer des modules porte-balais enrichis de nouvelles fonctions</p>
<p>Aimants permanents</p> <ul style="list-style-type: none"> N° 3 mondial en aimants pour automobile N° 1 mondial en inducteurs pour moteurs électriques automobiles 106 M€ de chiffre d'affaires 15 % du chiffre d'affaires total principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> TDK (Japon) Hitachi (Japon) 	<p>Conception, fabrication et commercialisation d'aimants en ferite et d'inducteurs pour petits moteurs électriques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Petits moteurs : moteurs auxiliaires pour l'automobile (essuie-glaces, lève-vitres, ABS...), outillage portatif (perceuse...), petit électroménager (aspirateur...) 	<p>Étendre le redressement de la rentabilité à l'Europe, se développer en Asie et renforcer notre offre avec des nuances haut de gamme</p>
<p>Protection électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> N° 2 mondial en fusibles industriels 193 M€ de chiffre d'affaires 27 % du chiffre d'affaires total principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> Bussmann (États-Unis) 	<p>Conception, fabrication, commercialisation de fusibles industriels et systèmes de protection de moteurs, d'organes de coupure et de captage et autres équipements électriques et électroniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Protection des moteurs industriels et des équipements industriels électriques et électroniques contre les courts-circuits et les surtensions Protection thermique des équipements électroniques industriels Protection des réseaux de distribution d'électricité Protection électrique des biens et des personnes 	<p>Poursuivre l'amélioration de la rentabilité et le développement auprès de nos clients distributeurs et utilisateurs grâce à l'innovation et la qualité de nos produits et services</p>
<p>Systèmes et matériaux avancés</p> <ul style="list-style-type: none"> N° 1 mondial en équipements anticorrosion N° 2 mondial en applications à hautes températures du graphite isostatique 230 M€ de chiffre d'affaires 32 % du chiffre d'affaires total principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> SGL Carbon (Allemagne) Toyo Tanso (Japon) 	<p>Conception, fabrication, commercialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'équipements anticorrosion à base de graphite, de métaux nobles (tantale, titane...) et de polymères fluorés (PTFE) pour les industries de la chimie et de la pharmacie - de solutions en graphite isostatique pour des applications hautes températures (semi-conducteurs, aéronautique, verrerie...) - de composants de freinage à haute énergie à base de graphite et carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Stockage (cuves...), traitement (échangeurs de chaleur, réacteurs...) et distribution (colonnes, tuyauterie...) des fluides corrosifs et chauds Équipements de production de semi-conducteurs et autres procédés réfractaires (filères, supports...), électrodes pour l'électroérosion, revêtements de fours... Freinage aéronautique, ferroviaire, deux-roues, compétition automobile 	<p>Poursuivre le développement d'une offre de solutions complètes et multi-matériaux pour la chimie corrosive et chaude</p> <p>Poursuivre la mise au point de nouvelles solutions adaptées aux besoins de développement de nos clients</p> <p>Poursuivre le déploiement à l'international de nos savoir-faire en freinage à haute énergie</p>

>Les applications électriques

Des choix stratégiques adaptés

N° 2 mondial des balais et porte-balais pour moteurs électriques, Carbone Lorraine intervient sur deux marchés.

Sur le marché des moteurs industriels, actuellement en phase de maturité, le Groupe se positionne en leader sur les segments en croissance et prend des parts de marché là où il était jusqu'ici moins bien implanté géographiquement ou commercialement, grâce à l'excellence de ses équipes de développement.

Sur le marché des petits moteurs électriques, destinés principalement à l'automobile, à l'électroménager et à l'outillage portatif, la présence de Carbone Lorraine dans l'assemblage de composants, avec sa filiale AVO, est un nouveau relais de croissance pour les balais et porte-balais.

La progression des ventes d'assemblages et le gain de parts de marché ont permis d'atténuer en partie la faiblesse des ventes de balais et porte-balais pour moteurs industriels en Europe et en Amérique du Nord.

La recherche de segments porteurs

Le marché des **balais pour moteurs électriques industriels** est un marché mûr dans lequel le remplacement est très supérieur à la première monte. Carbone Lorraine est positionné sur quatre segments de marché : la traction, l'industrie générale, l'aviation et la génération d'électricité. Sur ces différents segments, le Groupe a consolidé ses positions, avec des progressions en chariots élévateurs, génération de puissance, éoliennes et aviation.

De son côté, le marché des **balais pour petits moteurs électriques** pour l'automobile est resté porteur, excepté au cours du dernier trimestre. Carbone Lorraine n'a pu profiter pleinement de cette tendance positive en raison des difficultés rencontrées par son principal client américain, mais le Groupe a gagné de nouveaux marchés dans cette zone. Avec l'introduction de nouvelles fonctions sur les porte-balais, Carbone Lorraine prépare un relais de croissance très important à moyen terme.

Renforcer les liens avec les clients

La qualité de service et l'excellence des produits sont les deux leviers de Carbone Lorraine pour renforcer sa position chez ses clients tout en maintenant un bon niveau de rentabilité. Dans le domaine des moteurs industriels, Carbone Lorraine continue d'accompagner ses clients à l'international. Le Groupe se développe en Asie, en Chine notamment, et en Amérique du Nord, en renforçant son réseau de vente en s'appuyant sur les agents de Ferraz Shawmut spécialisés dans la protection électrique industrielle.

L'offre de produits a été étendue avec de nouvelles applications dans le captage ferroviaire à haute intensité (TGV par exemple) ou les contacts à fil.

Des mesures d'amélioration de la productivité

La modernisation des équipements des sites de production de balais pour l'automobile a commencé à porter ses fruits en Allemagne et en Amérique du Nord, où l'élévation du niveau de qualité a permis au Groupe de consolider sa position. Le plan « Qualité et Progrès Continu », déployé à l'échelle du Groupe depuis 2000, comprend la mise en œuvre d'un programme d'actions orientées vers le « zéro défaut ». Dans ce cadre, le contrôle qualité unitaire automatique a été généralisé dans les trois sites principaux de production à destination des petits moteurs électriques : Farmville, Amiens et Francfort. Le site brésilien devrait très rapidement être équipé lui aussi.

Le regroupement des ateliers d'Espagne et de Corée sur le site d'Amiens a permis d'accroître de 10 % la productivité de ce site.

Les synergies prévues à l'acquisition d'AVO, spécialiste de l'assemblage de composants électriques pour l'automobile, ont été réalisées. Elles ont notamment permis d'améliorer les performances du site de Monterrey au Mexique.

Un projet d'implantation en Chine est également en cours. L'objectif est de suivre les clients qui s'implantent dans ce pays et de continuer à les approvisionner en utilisant des sources d'approvisionnement locales. À terme, cette base permettra de pénétrer l'ensemble du marché asiatique.

Les applications électriques en bref

- N° 2 mondial
 - Activité : balais et porte-balais pour moteurs industriels et petits moteurs électriques pour produits grand public
 - Marchés : industrie générale, aéronautique, traction ferroviaire, énergie, automobile...
 - Rechange : 50 % des ventes
 - Atouts : leadership technologique et service client
 - 192 millions d'euros de chiffre d'affaires
-

>Les aimants

Redressement des marges

Troisième producteur mondial d'aimants pour automobiles, Carbone Lorraine est parvenu à améliorer son résultat opérationnel malgré une forte pression sur les prix et les difficultés rencontrées par son principal client en Amérique du Nord. Le Groupe a enregistré en 2002 une marge opérationnelle positive, grâce à une réduction drastique des coûts et à la diversification de son portefeuille commercial.

Un marché en croissance structurelle

Sur un marché automobile prévu en progression moyenne de 2 à 3 % par an pour les années à venir, le Groupe bénéficie d'une croissance structurelle due à l'enrichissement en équipements électriques des automobiles. Il est fondé sur le confort (moteurs de sièges...) et surtout la sécurité (généralisation de l'ABS...) et l'environnement (contrôle du moteur...). Ces applications nouvelles complètent les débouchés traditionnels dans les démarreurs, les essuie-glaces ou les lève-vitres. Le nombre de petits moteurs électriques dans l'automobile augmente ainsi de 4 à 5% par an avec des taux de croissance variables selon les applications.

La Corée et le Brésil, facteurs de croissance en 2002

L'activité a été très soutenue en Corée et au Brésil. En Corée, la production automobile a augmenté de 8 % et Carbone Lorraine a pu suivre cette croissance sans investissements majeurs. Au Brésil, la faiblesse des marchés locaux a été largement compensée par la croissance des exportations de moteurs électriques et de véhicules favorisée par la dépréciation de la monnaie locale.

En revanche, en Amérique du Nord, les ventes ont été affectées par la situation de Vesi, filiale de Valeo et principal client Aimants de Carbone Lorraine dans cette zone. Vesi est néanmoins sortie en octobre 2002 de la protection de la loi américaine sur les faillites et a honoré l'essentiel de ses créances. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi la diversification rapide de sa clientèle nord-américaine.

En Europe, les ventes ont relativement peu baissé grâce à la forte demande en inducteurs (assemblages d'aimants dans le boîtier moteur), un marché sur lequel Carbone Lorraine détient une position de leader mondial.

Une rationalisation industrielle importante

L'usine mexicaine de Nuevo Laredo a été en 2002 au centre des efforts de rationalisation et de réduction des coûts. Elle a été modernisée et réorganisée autour du concept de production en ligne et constitue maintenant un atout majeur sur le plan commercial.

Dans les autres sites, des gains importants de productivité ont été enregistrés grâce à une meilleure maîtrise des processus et à la mise en œuvre du plan d'économies initié par le Groupe. Cependant, ces gains ont été en partie absorbés par la forte pression sur les prix exercée par les producteurs coréens et chinois. Cette évolution nécessitera de nouvelles adaptations pour la division, en particulier en Europe.

Diversification du portefeuille commercial

Commercialement, techniquement et géographiquement proche de ses clients, Carbone Lorraine continue de diversifier son portefeuille de clientèle en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Le déploiement se fait en priorité chez les plus gros équipementiers automobiles.

Dans le même esprit, Carbone Lorraine poursuit sa stratégie de développement des inducteurs, soutenue par une tendance de plus en plus forte à l'externalisation des assemblages par les équipementiers.

Le développement des synergies commerciales entre divisions s'est renforcé en 2002 avec la création d'un groupe de travail permanent entre les activités aimants et balais/porte-balais. Son objectif est de consolider les études marketing sur le marché de l'automobile et de favoriser les échanges d'informations qui contribuent directement à enrichir la connaissance des clients et de leurs besoins, et facilitent donc la croissance.

Les aimants en bref

- N° 3 mondial des aimants pour automobiles
 - N° 1 mondial en inducteurs pour moteurs électriques automobiles
 - Activités : aimants et inducteurs pour petits moteurs électriques
 - Marché : automobile
 - Clients : Bosch, Delphi, Meritor, Siemens, Valeo, Visteon...
 - Atouts : présence mondiale unique
 - 106 millions d'euros de chiffre d'affaires
-

>La protection électrique

La protection électrique consolide ses positions

Alors qu'elle subissait une convergence exceptionnelle de ralentissement d'activité sur tous ses segments de clientèle, Ferraz Shawmut, la filiale de Carbone Lorraine spécialisée dans les fusibles industriels, est parvenue à renforcer ses positions commerciales et à consolider son outil industriel. Les ventes ont été particulièrement affectées par la chute des investissements en équipements électriques en Amérique du Nord et en Europe. Au total cependant, la baisse de l'activité a été inférieure à celle du marché.

Maintenir le cap

Dans un marché de l'énergie en croissance à long terme, l'activité Protection Électrique continue de se renforcer dans son métier de base : la protection par fusibles des équipements électriques et électroniques industriels. Elle est présente à la fois auprès des constructeurs, pour la première monte, et auprès des distributeurs. Les activités de rechange représentent près de 60 % des ventes. La stratégie est articulée autour de la fidélisation des clients, de l'enrichissement de l'offre produit, d'une amélioration continue de la productivité et d'une montée en puissance en Asie, où les ventes ont continué de croître en 2002.

Un outil industriel rationalisé

Compte tenu de la dégradation de l'environnement économique, un plan d'économies a été mis en œuvre en 2002 et se poursuivra en 2003. La plate-forme logistique européenne de Saint-Bonnet-de-Mûre, en France, est devenue opérationnelle après une nécessaire harmonisation des systèmes d'information européens. Tous les sites de production ainsi que les clients sont aujourd'hui interconnectés.

Se concentrant sur son cœur de métier, Ferraz Shawmut a continué d'externaliser certaines activités comme la fabrication de pièces plastiques, de tubes en fibre de verre et de pièces métalliques. La filiale a ainsi dégagé des économies substantielles tant aux États-Unis qu'en Europe.

Le recentrage du portefeuille d'activités s'est également poursuivi avec la cession des parafoudres pour réseaux en moyenne tension et des pyrobreakers (limiteurs de courant très rapides pour des applications moyenne tension).

Parallèlement, Ferraz Shawmut a poursuivi ses chantiers de rationalisation industrielle avec le regroupement des fabrications de Mannheim (Allemagne) et de Provins (France), la fermeture de l'usine de La Verpillière en France et le déplacement de lignes de production de Newburyport (USA) vers Juarez au Mexique. Les ateliers en Tunisie et en Inde sont montés en puissance, selon les objectifs annoncés.

Enfin, Ferraz Shawmut a poursuivi la mise en œuvre du plan « Qualité et Progrès Continu » du Groupe. Parmi les réalisations majeures de l'année : la réduction (passant de plusieurs mois à moins de trois semaines) des délais de conception et production des fusibles "sur mesure" dans l'atelier de Saint-Bonnet en France, la création d'unités autonomes et celle d'un « Top Star » de 500 articles pour lesquels la disponibilité est assurée en permanence.

Des succès commerciaux

En Amérique du Nord, Ferraz Shawmut a gagné des parts de marché grâce au contrat signé l'an dernier avec Affiliated Distributors. La filiale est maintenant référencée chez plus de 80 % des distributeurs de ce réseau et s'est vu récompensée du « Vendor of the Year Award ». Elle est devenue également un fournisseur privilégié de la société Bombardier grâce à un nouveau contrat d'étude et de fourniture, d'ici 2013, de matériel ferroviaire pour un montant de 8 millions d'euros.

En Inde, deux accords avec General Electric sont venus renforcer la puissance commerciale de Ferraz Shawmut. L'un porte sur la fourniture à General Electric de fusibles pour la protection de semi-conducteurs, l'autre sur un accord de distribution exclusive qui donnera à Ferraz Shawmut, pour la vente de l'ensemble de ses fusibles pour semi-conducteurs, l'accès à l'important réseau de distribution de General Electric en Inde, composé de plus de 230 distributeurs. D'autres succès ont également marqué l'année, notamment des commandes par Toshiba de fusibles pour éoliennes et des commandes pour des projets de traction en Chine et à Taiwan.

Par ailleurs, Alstom Transport, Siemens, Thales, Pintsch Bamag et Leroy-Somer ont passé commande de refroidisseurs en Europe, confirmant ainsi l'intérêt du positionnement de Ferraz Shawmut sur un produit très complémentaire du fusible pour semi-conducteurs industriels. Les refroidisseurs, dont la croissance est supérieure à celle des fusibles, apportent au client équipementier une véritable valeur ajoutée en lui permettant d'optimiser le fonctionnement du semi-conducteur. Enfin, l'année a été marquée en Amérique du Nord par le décollage rapide des ventes de fusibles à indicateurs « Smart Spot », le démarrage des varistances « TPMOV » et des porte-fusibles « Finger Safe ».

Enfin, dans le domaine du captage, Ferraz Shawmut a signé un important contrat d'étude et de fourniture de capteurs et de retours de courant avec Bombardier Transport pour de nouvelles voitures de métro à Paris.

Qu'il s'agisse d'améliorations ou de produits nouveaux, les objectifs industriels ont été atteints malgré la crise économique.

La protection électrique en bref

- N° 2 mondial des fusibles industriels

- Activités : conception, fabrication, commercialisation de fusibles industriels et systèmes de protection de moteurs, captage et coupure et autres équipements électriques et électroniques

- Marchés : industrie générale, équipement électrique, traction ferroviaire...

- Rechange : 60 % des ventes

- Atouts : leadership technologique, gamme étendue, présence mondiale

- 193 millions d'euros de chiffre d'affaires

>Systèmes et matériaux avancés

Un développement soutenu malgré un environnement économique difficile

Après une année 2001 encore porteuse pour l'ensemble des divisions, 2002 a été marquée par une situation plus contrastée. Les freins ont confirmé leur potentiel de développement avec des ventes en forte croissance. De leur côté, le génie chimique et les hautes températures ont tiré parti de la réactivité de leurs équipes commerciales, de leur expertise technique et de leur implantation mondiale pour résister au ralentissement de l'économie. Carbone Lorraine a ainsi progressé en parts de marché et continué de remporter de nouveaux contrats.

Les équipements anticorrosion : l'exploitation d'un matériau haut de gamme

Carbone Lorraine conçoit et fabrique des équipements qui résistent à la corrosion des fluides chauds : échangeurs de chaleur en graphite ou métaux nobles, réacteurs en métaux nobles et tuyauteries revêtues de plastiques polymères fluorés (PTFE). Sensibles à l'investissement industriel, les ventes d'équipements anticorrosion ont suivi la baisse des investissements de la chimie et de la pharmacie en Amérique du Nord.

Dans le cadre du plan d'économies du Groupe, l'activité "équipements en métaux nobles" a été regroupée sur un seul site, en Californie.

En Chine, le développement s'est poursuivi à la fois sur le marché local et comme base de pénétration du marché japonais. L'atelier de Shanghai fournit maintenant à la division une capacité de production performante et des produits de qualité. En Inde, le Groupe a gagné des parts de marché grâce à son atelier de proximité à Madras.

Le maillage géographique de Carbone Lorraine se poursuit donc positivement et lui a par exemple permis de remporter un important contrat avec Australian Magnesium Operations, couvrant l'essentiel des besoins en graphite de la nouvelle usine de production de magnésium en construction dans l'État du Queensland.

La qualité, principal atout concurrentiel des applications à hautes températures

Utilisant les propriétés exceptionnelles de résistance du graphite à des températures très élevées, Carbone Lorraine fabrique et transforme du graphite isostatique pour servir des secteurs de pointe. En 2002, l'ensemble des marchés sur lesquels le Groupe est présent a enregistré des baisses importantes de volume. Dans cet environnement déprimé, Carbone Lorraine a réussi à gagner des parts de marché, notamment dans l'électroérosion. Le Groupe a également confirmé le développement de son activité en Corée, en particulier dans l'électronique, et initié de premières ventes sur le marché des semi-conducteurs japonais.

Plusieurs contrats significatifs ont été signés dans le courant de l'année qui produiront leurs effets surtout en 2003. Ainsi, Carbone Lorraine a été choisi pour sa compétitivité et sa capacité à produire des blocs de grande dimension d'une qualité constante pour la production de moules par l'avionneur américain Northrop. La signature d'un accord européen de distribution exclusif de pièces en graphite avec le leader mondial de la machine d'électroérosion, Agié Charmilles, illustre la qualité et l'étendue de la gamme de produits en graphite ultra-fins de Carbone Lorraine.

Dans le même temps, le Groupe a continué de développer son expertise des graphites spéciaux au service de ses clients, renforcé son activité en Europe et accru ses débouchés. Enfin, l'amélioration constante de la qualité du réseau commercial s'est poursuivie avec l'organisation de forums d'échanges entre commerciaux qui favorisent une meilleure compréhension des besoins des clients.

Le freinage à haute énergie a le vent en poupe

Le freinage à haute énergie confirme les espoirs de développement rapide : c'est le cas notamment des matériaux dits " frittés" (à base de poudres métalliques, de graphite et de céramique) qui offrent une très forte résistance à l'usure tout en réalisant les performances de freinage requises par l'application. Carbone Lorraine a ainsi fourni en 2002 l'essentiel des besoins des TGV de la SNCF en livrant, à des prix compétitifs, des garnitures à haute performance qui ne détériorent pas le matériel roulant existant et sont également adaptées aux équipements neufs. Carbone Lorraine a également signé un contrat de deux ans avec ÖBB, l'opérateur ferroviaire autrichien. Ce contrat porte sur la vente de garnitures de freins pour des wagons spécialisés dans le transport des camions et renforce le leadership de Carbone Lorraine dans le ferroutage en Autriche.

Par ailleurs, de nouvelles solutions en matériaux frittés sont en développement pour réduire le bruit et renforcer les capacités de freinage des wagons. Plus que jamais dans ce domaine, Carbone Lorraine prépare les développements commerciaux de demain.

Dans l'aéronautique, les ventes de disques de freins en matériau composite carbone/carbone, particulièrement adaptés à l'absorption et à l'évacuation rapide de fortes énergies, ont bien résisté malgré la crise.

Enfin, la mise au point de produits haut de gamme pour les motos se poursuit et a des retombées positives vers de nouveaux marchés prometteurs comme ceux des VTT ou des voitures de rallye.

Les systèmes et matériaux avancés en bref

- N° 1 mondial en équipements anticorrosion
 - N° 2 mondial en applications hautes températures
 - Activité : équipements et produits à base de carbone et graphites spéciaux
 - Marchés : chimie fine, pharmacie, réfractaires, électronique, freinage à haute énergie (aéronautique, ferroviaire, moto)
 - Rechange : de 30 à 100 % selon les produits
 - Atouts : forte expertise des applications du graphite. Excellentes positions de coûts
 - 230 millions d'euros de chiffre d'affaires
-

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

>Rapport d'activité	28
>Les comptes consolidés	35
>Les comptes sociaux résumés.....	55
>Informations juridiques et financières.....	59
>Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003 (première convocation)	75
Rapport du Conseil d'Administration	75
Projet de résolutions.....	77
>Tableau de concordance	84

>Rapport d'activité

Introduction

Carbone Lorraine a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 720,9 M€, en retrait de 10,3 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse provient principalement de la dégradation de la conjoncture économique en Amérique du Nord, puis en Europe au second semestre, et d'effets de changes défavorables (affaiblissement du dollar américain par rapport à l'euro). Elle affecte pratiquement l'ensemble des activités du Groupe. A périmètre et changes constants, le chiffre d'affaires est en baisse de 7,5 %.

Face à cette baisse importante des ventes, les mesures drastiques de gains de productivité et de réductions de coûts, déjà engagées en 2001, ont permis de maintenir la marge opérationnelle à 8,3 %, contre 9,5 % en 2001.

Évolution des activités

Le chiffre d'affaires des **Applications Électriques** est resté quasi stable à 192 M€. La forte progression de l'activité d'assemblage de balais et porte-balais pour petits moteurs électriques a compensé la baisse de la demande de balais pour moteurs industriels, due à la conjoncture économique. En dépit de l'activité automobile globalement en progression, la faiblesse de la demande industrielle au second semestre en Europe, notamment, a entraîné une baisse de 2 % des ventes de l'activité à périmètre et changes constants sur l'ensemble de l'année.

Dans ce contexte, les mesures de réduction des coûts ont permis de limiter l'incidence sur le résultat opérationnel d'une part de la baisse du volume des ventes et d'autre part de la forte concurrence dans les balais et porte-balais pour petits moteurs électriques. Le résultat opérationnel s'élève à 22,4 M€ contre 24,7 M€ en 2001, soit 12 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des **Aimants Permanents** a atteint 106 M€ en 2002, en baisse de 15 %. La diminution des ventes résulte pour l'essentiel des difficultés de notre principal client en Amérique du Nord et de la cession des aimants de spécialités au premier semestre 2001. A périmètre et changes constants, la baisse du chiffre d'affaires est de 6 %. Elle est liée à la faiblesse de la demande en Europe et au fait que la division n'a pas pu bénéficier pleinement du marché automobile américain, particulièrement porteur en 2002, compte tenu de la situation de son principal client dans cette zone. Le marché a également été caractérisé par de fortes pressions sur les prix de vente.

La division exploite sa présence industrielle en Corée et progresse fortement en Asie, sur des marchés porteurs (plus de 30 % de croissance à périmètre et changes constants).

L'activité d'assemblage des aimants dans les boîtiers de moteurs a poursuivi sa forte croissance en Europe.

Les mesures drastiques de réduction des coûts, en Amérique du Nord notamment, entamées dès 2001 et poursuivies en 2002 (très forte réduction des effectifs, modernisations industrielles) ont permis de dégager un résultat opérationnel positif de 3 M€ en 2002, soit 3 % du chiffre d'affaires, contre - 3 M€ en 2001. Ce résultat opérationnel positif a été obtenu en dépit de la baisse du chiffre d'affaires de l'activité.

La **Protection Électrique** a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 193 M€, en baisse de 14 %. À périmètre et changes constants, la baisse est de 11%. Ce recul affecte l'ensemble des zones géographiques. Après un premier semestre relativement stable, les distributeurs de matériel électrique, aux États-Unis notamment, ont répondu à une visibilité nulle de leurs conditions de marché par des déstockages et des politiques de réapprovisionnement extrêmement prudentes. Dans le même temps, la faiblesse générale des investissements en équipements électriques, partout dans le monde, a fortement contribué à la baisse d'activité.

Dans ce contexte, la division a mis en oeuvre avec vigueur son plan d'économies démarré en 2001 (restructuration logistique en Europe, fermeture d'un site en France, réductions d'effectifs aux États-Unis, transferts d'activités) et a lancé d'autres chantiers visant encore à réduire son point mort. La baisse générale des volumes n'a pas permis à la division de maintenir son résultat opérationnel, malgré les gains faits par ailleurs. Celui-ci s'élève à 11,6 M€, soit 6 % du chiffre d'affaires, contre 21,8 M€ en 2001.

L'activité **Systèmes et Matériaux Avancés** a réalisé un chiffre d'affaires de 230 M€, en baisse de 12 %. À périmètre et changes constants, la baisse atteint 9 %.

La chimie, l'aéronautique et les semi-conducteurs, qui sont des marchés majeurs de l'activité, ont baissé très significativement en 2002. De ce fait, les activités de graphite pour les applications à hautes températures ainsi que les équipements anticorrosion pour la chimie et la pharmacie ont enregistré un recul de près de 10 % à périmètre et changes constants.

Les ventes de composants pour freinage à haute énergie ont poursuivi leur forte croissance sur les marchés ferroviaires et deux roues mais ont subi, elles aussi, la faiblesse du marché aéronautique. Au total, les ventes ont cependant enregistré une croissance de plus de 13 % à périmètre et changes constants.

Les réductions de coûts réalisées dans cette activité déjà très rentable ont permis de limiter l'impact de la baisse importante des volumes sur la marge opérationnelle. Le résultat opérationnel s'élève à 34,9 M€ contre 43,3 M€ en 2001. Il représente 15,2 % du chiffre d'affaires.

Comptes consolidés

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Carbone Lorraine s'établit en 2002 à 720,9 M€. Les effets de périmètre ont eu peu d'impact sur le chiffre d'affaires (+ 3 M€ provenant des acquisitions de l'activité Assemblages de la société AVO en mai 2001 et de la vente des Aimants de Spécialités en juin 2001).

Les effets de change atteignent - 3 %, principalement liés à l'appréciation de l'euro face au dollar américain. A périmètre et changes constants, le chiffre d'affaires baisse de 7,5 %.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel atteint 59,6 M€ contre 76,1 M€ en 2001. Cette baisse provient principalement de la faiblesse des volumes de ventes et des pressions sur les prix dans certaines activités. Leur impact a pu être réduit grâce à la mise en œuvre d'un plan important d'économies.

Le résultat opérationnel représente 8,3 % du chiffre d'affaires contre 9,5 % en 2001.

Résultat financier

Les charges financières nettes ont fortement diminué et atteignent 14,1 M€ contre 24,6 M€ en 2001. Cette diminution provient principalement de la baisse des taux d'intérêts et de la réduction de l'endettement moyen. Elle est accentuée par un effet de change favorable, lié à la baisse du dollar américain face à l'euro.

Le ratio de couverture des frais financiers par la marge opérationnelle s'améliore, s'élevant à 4,2 contre 3,1 en 2001.

Résultat courant et résultat net du Groupe

La baisse du résultat opérationnel se répercute sur le résultat courant qui atteint 45,5 M€ contre 51,4 M€ en 2001.

Le résultat courant net part du Groupe, après déduction des impôts d'exploitation et de la part des tiers dans les sociétés étrangères, s'établit à 32,2 M€ contre 34,5 M€ en 2001. Les mesures d'économies précédemment mentionnées ont donc permis de limiter très fortement la baisse du résultat courant net. Celui-ci représente ainsi 4,5 % du chiffre d'affaires contre 4,3 % en 2001, malgré la conjoncture très défavorable.

Les charges et produits exceptionnels représentent une charge globale nette de 36,9 M€ contre une charge nette de 27,1 M€ en 2001. Les charges exceptionnelles nettes comprennent principalement une provision pour litiges de 28,6 M€ correspondant à une estimation de l'ensemble des conséquences financières qui pourraient résulter des procédures en cours en Europe et aux États-Unis sur des pratiques anticoncurrentielles pouvant concerner certaines activités du Groupe. Les charges exceptionnelles incluent également des coûts nets de restructuration de 11,8 M€ (Protection Électrique et Aimants principalement) et des dépréciations d'actifs pour 1,9 M€.

Le dénouement favorable du contentieux avec Valeo Electrical Systems Inc. aux États-Unis se traduit par une reprise de provision pour 4 M€. La cession d'actifs industriels a permis de dégager une plus-value nette de 2,5 M€ (immeuble de Milan, activité parafoudres, etc.).

Les charges exceptionnelles provoquent une baisse du résultat net avant survalueur qui s'établit à - 4,7 M€ contre 7,4 M€ en 2001.

Après amortissements des survalueurs de 6,1 M€, le résultat net est en perte de 10,8 M€ contre une perte de 8,1 M€ en 2001.

Politique d'investissement

Investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Carbone Lorraine a ralenti ses dépenses d'investissements en 2002 pour faire face à la conjoncture défavorable et au manque de visibilité. Les actions de modernisation de l'outil de production ont été les principaux postes d'investissements, afin que les réductions de coûts se traduisent par des gains définitifs de productivité.

Durant l'exercice 2000, le Groupe a cédé son activité Aimants pour ordinateurs (France) pour 36 M€.

En 2001, le Groupe a cédé son activité Aimants de spécialités (France) pour 5 M€ et a acquis l'activité d'assemblage de balais et porte-balais pour petits moteurs électriques de la société AVO (France, Applications Électriques) pour 23 M€, payables en 4 ans.

En 2002, le Groupe a cédé deux petites activités de protection électrique moyenne tension pour 1 M€.

En millions d'euros	2002	2001	2000
Investissements incorporels	(2,6)	(3,9)	(8,2)
Investissements corporels	(23,2)	(31,5)	(29,8)
Investissements financiers	(0,2)	(2,4)	(2,3)
Cessions d'immobilisations corporelles	1,6	1,4	2,3
Total	(24,4)	(36,4)	(38,0)
Investissements nets liés aux variations de périmètre	(2,8)	(4,1)	32,3

Endettement

L'endettement net total consolidé a fortement diminué à fin 2002 à 236,2 M€ contre 314,9 M€ fin 2001. Cette diminution de 79 M€ est due pour 56,2 M€ à l'important cash flow net d'exploitation courante généré par le Groupe avant financement des acquisitions et paiement du dividende, et pour environ 36 M€ à l'impact des parités monétaires, essentiellement la baisse du dollar américain. L'endettement net a donc diminué de 25 % en 2002. Il représente 96 % des fonds propres à la fin de 2002 contre 107 % fin 2001.

	2002	2001	2000
Endettement net total (M€)	236,2	314,9	301,5
Endettement net/fonds propres	0,96	1,07	0,96

Comptes sociaux

A la suite de la filialisation de ses sites industriels et de ses activités fonctionnelles au sein de nouvelles entités juridiques en 2001, il ne subsiste au sein de la société mère que la gestion des titres de participations, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par cette société.

En 2002, le résultat d'exploitation s'établit à - 3,1 M€ contre - 2,6 M€ l'année dernière.

Le résultat financier de 22,6 M€ est en hausse par rapport aux 3,5 M€ de l'an passé. Cette variation résulte pour l'essentiel des dividendes en provenance des sites filialisés en 2001, de l'évolution favorable des taux d'intérêts et de la réduction des écarts de change du fait de l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar américain.

Le résultat exceptionnel s'élève à - 23,4 M€ et est lié pour l'essentiel à une provision pour litiges et à des dotations nettes pour dépréciation de titres de participation et de créances rattachées.

L'impôt est un produit de 5,1 M€ en 2002 contre 7,6 M€ l'année précédente. Il résulte de l'intégration fiscale de la société Le Carbone-Lorraine et de ses filiales françaises.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 1,2 M€ contre 3,3 M€ l'an passé.

Relations mère-filiales

Le Carbone Lorraine SA est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Le Carbone Lorraine SA.

Le Groupe Carbone Lorraine est organisé en quatre activités : Applications Électriques, Aimants Permanents, Protection Électrique, Systèmes et Matériaux Avancés. À la tête de chacune des activités se trouve un membre du Comité Directeur qui a la responsabilité mondiale de l'activité concernée. Les membres du Comité Directeur assurent parfois des fonctions de mandataire social ou d'administrateur dans les sociétés rattachées à leur activité.

Le Groupe Carbone Lorraine comprend 98 sociétés dans le monde (y compris la société Le Carbone Lorraine SA), réparties dans 37 pays. Les sites les plus importants du Groupe sont situés en France et aux États-Unis.

En 2002, Le Carbone Lorraine SA a procédé à la cession de la totalité des actions de la société Carbone Lorraine Maroc. Il a également cédé deux petites activités de protection électrique moyenne tension pour 1 M€. Aucune autre opération d'acquisition ou de cession n'a été réalisée en 2002.

Le Groupe Carbone Lorraine projette une acquisition dans les équipements anticorrosion (une activité du groupe Plastic Omnium, cf. note 22 "Événements survenus après la clôture de l'exercice" de l'annexe aux comptes consolidés).

Enfin, au cours de l'exercice 2002, Le Carbone Lorraine SA a signé une convention de cession de titres avec une de ses filiales allemandes, la société Carbone Lorraine GmbH.

Par ailleurs, Carbone Lorraine North America a réalisé début 2003 une opération concernant la fabrication des balais automobiles aux États-Unis (joint venture avec Kirkwood).

International

La contribution au chiffre d'affaires des filiales étrangères consolidées du Groupe a atteint 496 M€ en 2002, en baisse de 14 % par rapport à 2001. A périmètre et changes constants, la baisse du chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe est de 9 %.

En 2002, le Groupe a réalisé 84 % de son chiffre d'affaires à l'international (ventes des sociétés étrangères et export des sociétés françaises).

Informations sociales

Les effectifs consolidés du Groupe fin 2002 étaient de 7 010 personnes, dont 4 533 (65 %) travaillent hors de France. La baisse des effectifs atteint 595 personnes entre 2001 et 2002 après prise en compte des effets de périmètre (+ 20 personnes). A périmètre comparable, les effectifs de fin d'année sont en baisse de 615 personnes (- 8,2 %) par rapport à 2001.

Effectifs au 31 décembre	2002	2001	2000
France	2 477	2 555	2 495
Europe (hors France) et Tunisie	1 741	1 781	1 435
Amérique du Nord (y compris Mexique)	2 020	2 505	3 104
Reste du monde	772	764	772
Total sociétés consolidées	7 010	7 605	7 806

Rémunération des mandataires sociaux : application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2002, aux mandataires sociaux de la société Le Carbone Lorraine, à savoir les huit Administrateurs dont le Président-Directeur Général, s'élève à 522 683 euros et se décompose en :

- rémunération des Administrateurs (hors Président-Directeur Général) : 56 000 euros de jetons de présence, correspondant à une somme de 8 000 euros versée à chacun des Administrateurs ;
- rémunération du Président-Directeur Général au titre de 2002 : 300 000 euros de salaire de base, 151 590 euros au titre du bonus lié aux performances réalisées en 2002 (et qui sera payé en 2003), 8 000 euros de jetons de présence et 7 093 euros d'avantages en nature. Les avantages en nature du Président-Directeur Général incluent les cotisations au titre de la garantie sociale des dirigeants d'entreprise.

En 2002, 9 000 options de souscription d'actions ont été consenties au Président-Directeur Général. Comme pour l'ensemble des attributaires, ces options étaient conditionnées à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net par action. Cet objectif n'ayant pas été atteint, ces options ont été annulées.

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Au 31 décembre 2002, l'effectif consolidé en France du Groupe Carbone Lorraine s'élevait à 2 477 personnes, dont 6 salariés en contrat à durée déterminée. A la même époque, le personnel intérimaire s'élevait à 112 personnes.

En France, 94 personnes ont été embauchées en 2002, dont 71 en contrats à durée indéterminée. Les ingénieurs et cadres représentent environ 20 % des embauches (16 personnes).

Durant l'année 2002, le site de La Verpillière (155 personnes) a été fermé afin de maintenir la compétitivité de Ferraz Shawmut. Cette fermeture a été rendue nécessaire par le manque de compétitivité structurel des principales activités du site (parafoudre, usinage et appareillage) aggravé par la baisse brutale de l'activité constatée depuis le second semestre 2001. Dans ce cadre, un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre en concertation avec les partenaires sociaux, dans le souci de réduire au maximum le nombre de licenciements : 103 salariés ont été transférés sur le site voisin de Saint-Bonnet-de-Mûre, 12 salariés ont bénéficié d'un départ en pré-retraite, 7 salariés ont choisi de quitter l'entreprise pour réaliser des projets personnels et 33 personnes ont fait l'objet d'un licenciement pour motif économique après avoir refusé le transfert sur Saint-Bonnet-de-Mûre. Les licenciements s'accompagnent de mesures de reclassement individuel pour chacun des salariés concernés : Ferraz Shawmut s'est en effet engagée à fournir à chacun d'eux 3 offres d'emploi en contrat à durée indéterminée dans un rayon de 30 km autour de leur domicile et à un salaire proche de leur salaire actuel.

La plupart des sites français du Groupe ont signé des accords relatifs à l'aménagement et à la réduction du temps de travail. En 2002, 19 164 heures supplémentaires ont été effectuées, ce qui représente moins de 0,5 % du total des heures travaillées en France.

Le taux d'absentéisme, toutes catégories professionnelles confondues, est de 5,5 %, la principale cause d'absentéisme étant les absences liées à la maladie.

La gestion décentralisée du Groupe n'a pas empêché la mise en place, depuis 1997, d'instances d'information et d'échanges avec les représentants du personnel de l'ensemble des filiales françaises et européennes. Les réunions du Comité de Groupe en France et du Comité Européen ont permis en 2002 un dialogue et des échanges de vues avec les instances représentatives du personnel sur la situation et les orientations stratégiques du Groupe.

En 2002, les principaux accords collectifs signés ont concernés les départs en pré-retraite.

Le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation est en moyenne de 3,3 % pour la France.

La société AVO emploie en France une centaine de travailleurs handicapés dans le cadre de l'atelier protégé de Poitiers.

Nous mettons actuellement en place des indicateurs qui permettront de rendre compte de manière plus détaillée des conséquences sociales de notre activité en France.

Une politique de maîtrise de la sécurité est menée depuis de nombreuses années dans le Groupe. Cette politique se traduit par une baisse régulière du taux de fréquence des accidents du travail. En 2002, il y a eu 93 accidents du travail avec arrêt pour l'ensemble du Groupe (contre 127 en 2001), et 3 011 jours d'arrêt (contre 3074 en 2001). Le "Taux de Fréquence 1" (nombre d'accidents de travail avec arrêt pour un million d'heures travaillées) du Groupe est en très nette amélioration puisqu'il passe de 8,9 au 31/12/2001 à 6,7 au 31/12/2002. Le "Taux de Fréquence 2" (TF1 incluant les accidents de travail sans arrêts) du Groupe s'améliore également en passant de 24,10 au 31/12/2001 à 18,5 au 31/12/2002. Le taux de gravité (nombre de jours d'arrêts dus à des accidents du travail pour mille heures travaillées) reste stable à 0,22.

Le Groupe recourt de manière limitée à des sous-traitants pour la fabrication de ses produits. Les facturations de sous-traitance industrielle se sont élevées en 2002 à 34 M€. Un audit réalisé en 2002 n'a pas décelé de manquements aux dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Informations environnementales

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Des indicateurs sur les consommations de ressources en eau, matières premières et énergie, ainsi que sur le volume des déchets et des rejets en France en 2002 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs 2002/2001	2002	Unité	Var.
Consommation d'eau	756 056	m ³	- 4 %
Consommation d'énergie			
Électricité	97 344	MWh	- 1 %
Gaz	98 500	MWh	- 14 %
Consommation de matières premières & métaux ⁽¹⁾			
Bois	864	Tonnes	- 6 %
Cartons	559	Tonnes	- 2 %
Cuivre	792	Tonnes	+ 8 %
Déchets			
Bois 100 % recyclés	346	Tonnes	- 9 %
Cartons propres recyclés	186	Tonnes	- 6 %
Rejets			
Volume des eaux rejetées	630 375	m ³	- 5 %

(1) La consommation des autres métaux a été inférieure à 8 tonnes en 2002.

Dans le cadre de son approche environnementale, Carbone Lorraine a mis en œuvre un certain nombre de mesures en 2002 pour diminuer de façon significative les rejets dans l'air, dans l'eau et dans le sol. Deux actions sont à signaler plus particulièrement en 2002 : le site de Gennevilliers (France) a installé un filtre en amont de la cheminée, destiné à supprimer les émissions de particules métalliques de métaux (Pb, Sb, Cu, Ag, Sn); ce site a également procédé à la suppression de tous les

stockages extérieurs de poudres afin d'éviter les risques d'envol des poussières de carbone et de métaux. Le site de Pagny-sur-Moselle (France) a mis en place un deuxième système d'aspiration des poussières en vue de mieux valoriser les déchets. L'ensemble des mesures de réduction des émissions déjà prises par Carbone Lorraine pour limiter les rejets nocifs contribuent fortement à la préservation de l'équilibre biologique, et au respect de la faune et de la flore.

Carbone Lorraine s'est engagé dans la démarche de certification ISO 14001, une des mesures majeures de la politique environnementale. A fin 2002, 4 sites importants ont déjà reçu cette certification, dont 3 en France et 1 en Turquie. D'autres sites français préparent la certification ISO 14001, en particulier Evreux, Saint-Bonnet-de-Mûre et Saint-Pierre d'Allevard, situés en France. Le Groupe s'est fixé comme objectif d'obtenir cette certification à horizon 2005 pour l'ensemble de ses sites importants dans le monde.

Parallèlement, Carbone Lorraine a progressé pour parfaire la mise en conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. On peut notamment citer la mise sous rétention de tous les stockages de liquides et la mise en place quotidienne du tri sélectif des déchets industriels banals et spéciaux (Amiens, France); la mise en service d'une zone de décantation des effluents provenant des appareils utilisés pour le nettoyage des sols (Gennevilliers, France) ; la mise en place d'une protection contre la foudre à Pagny-sur-Moselle (France) et d'un plan d'actions pour le transport des matières dangereuses.

La gestion de l'environnement au sein de la société est volontairement décentralisée pour tenir compte de la diversité des contextes locaux. Le Directeur des Risques Industriels Environnement Sûreté coordonne les actions réalisées au niveau de chaque site. Des programmes de formation et de sensibilisation à l'environnement pour l'ensemble du personnel ont été mis en place dans les sites certifiés ISO 14001. Des formations spécifiques ont été également dispensées par des organismes de formation au personnel d'encadrement. Ces programmes seront également déployés dans les autres sites.

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement sont globalisées dans les dépenses d'investissement du Groupe. Leur montant n'est pas significatif car Carbone Lorraine a déjà mis en œuvre les mesures nécessaires pour prévenir les risques en matière d'environnement. Il n'a donc pas été comptabilisé de provisions notables pour l'environnement en 2002. La Société n'a pas eu à verser des indemnités au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

Perspectives 2003

Les perspectives économiques au début de 2003 sont très incertaines, indépendamment même des risques de guerre au Proche-Orient. Si certains économistes annoncent les premiers signes d'une reprise aux Etats-Unis, cette économie est sans doute encore loin d'avoir absorbé les conséquences des bulles financière et Internet, sensibles pour Carbone Lorraine car elles restreignent les industriels dans leurs investissements. En Europe, la plupart des grands pays voient un ralentissement marqué de l'économie qui affecte nos ventes de manière importante. Les deux premiers mois de l'année n'enregistrent pas de redressement de nos ventes, sauf dans les balais pour petits moteurs électriques, les freins ou les applications à hautes températures du graphite destinées au marché de l'électronique.

Dans ce contexte, nous poursuivons la rationalisation de nos outils industriels ainsi que nos actions pour accroître la génération de cash. Les succès obtenus en 2002 se poursuivront en 2003. Le plan d'économies de 20M€ se finalisera dans les délais. Ce plan d'économies sera renforcé par de nouvelles rationalisations et améliorations de procédés. Des projets de réorganisation des activités industrielles de protection électrique et de balais pour petits moteurs électriques en Allemagne ont déjà été annoncés début 2003. Ils devraient entraîner des transferts de production vers d'autres sites du Groupe.

En accord avec sa politique de consolidation de ses positions, Carbone Lorraine a réalisé début 2003 deux petites opérations dont l'impact sera important pour les activités concernées. La première crée un effet d'échelle important dans notre usine de Farmville (Etats-Unis) en absorbant la fabrication des balais pour automobiles de Kirkwood. La seconde, qui devrait être finalisée dans les mois à venir, renforce nos positions dans les équipements anticorrosion en reprenant sur notre site de Pagny-sur-Moselle (France) une activité de produits revêtus en Teflon®.

Enfin, le Groupe a provisionné cette année les conséquences financières évaluables liées à ses litiges antitrust. Il coopère en pleine transparence avec la Commission Européenne afin de finaliser rapidement les litiges en cours et régler définitivement ces questions du passé. Depuis 1999, un programme de conformité à la réglementation très strict permet de s'assurer du respect du droit de la concurrence dans tous les pays où le Groupe opère.

En résumé, même si l'environnement reste défavorable, nous restons confiants dans notre avenir. Nous avons déjà montré, et particulièrement en 2002, que nous avons de fortes capacités de résistance opérationnelles. Notre capacité à générer du cash est avérée, et se trouve pérennisée avec le déploiement de méthodes adaptées dans tout le Groupe. Enfin, les incertitudes liées aux litiges antitrust ont été en grande partie levées. Notre Groupe se trouve donc très bien placé pour tirer pleinement partie de la moindre reprise économique et boursière.

Calendrier de la communication financière en 2003

Publication des chiffres d'affaires

13 mai – Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre

24 juillet – Chiffre d'affaires 2^e trimestre

4 novembre – Chiffre d'affaires 3^e trimestre

Publication des résultats

18 mars – Résultats annuels 2002

16 septembre – Résultats semestriels 2003

Réunions d'actionnaires

26 mai – Strasbourg

6 novembre – Marseille

10 décembre – Montpellier

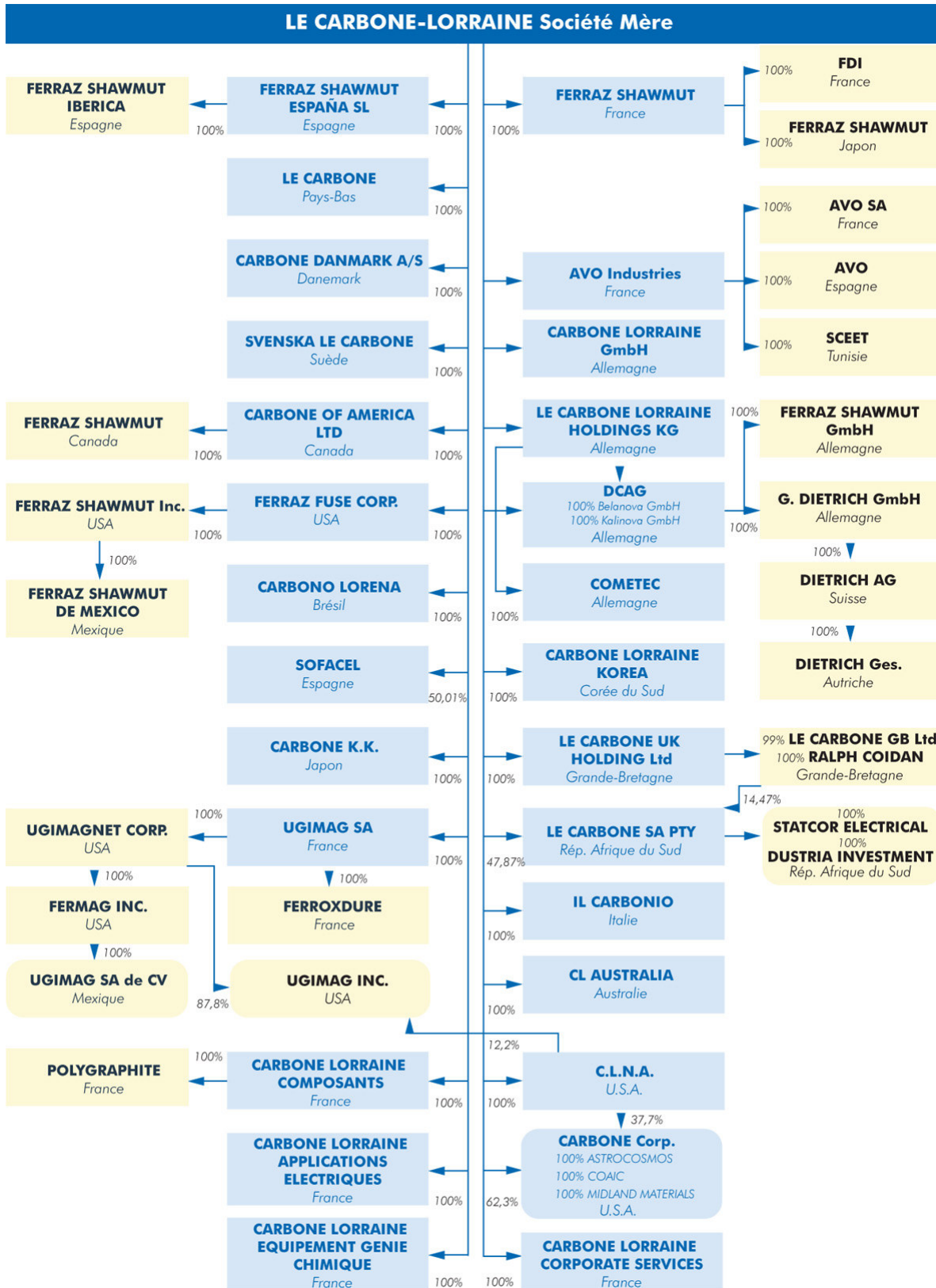
Assemblée Générale des Actionnaires

5 mai à Paris (première convocation)

Les comptes consolidés

>Périmètre de consolidation.....	36
>Résultats par action	38
>Bilan consolidé.....	39
>Compte de résultat consolidé	40
>Tableau des flux de trésorerie consolidés	40
>Annexe aux comptes consolidés.....	41
>Rapport des Commissaires aux Comptes.....	54

Périmètre de consolidation au 31/12/02 - Le Carbone-Lorraine SA



Liste des sociétés consolidées

	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
1. Le Carbone-Lorraine SA (France)	100	100
2. Carbone Lorraine Applications Électriques (France)	100	100
3. Carbone Lorraine Composants (France)	100	100
4. Carbone Lorraine Équipement Génie Chimique (France)	100	100
5. Carbone Lorraine Corporate Services (France)	100	100
6. AVO Industries (France)	100	100
- AVO SA (France)	100	100
- AVO (Espagne)	100	100
- SCEET (Tunisie)	100	100
7. Ferraz Shawmut SA (France)	100	100
- FDI	100	100
8. Ugimag SA (France)	100	100
9. Ferroxdure (France)	100	100
10. Polygraphite (France)	100	100
11. Carbone Lorraine Holdings KG (Allemagne)	100	100
- Deutsche Carbone AG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH	100	100
- Ferraz Shawmut GmbH (ex Berg)	100	100
- Cometec	100	100
12. Carbone Danmark SA	100	100
13. G. Dietrich GmbH (Allemagne)	100	100
14. Dietrich AG (Suisse)	100	100
15. Dietrich Ges. (Autriche)	100	100
16. Carbone Lorraine GmbH (Allemagne)	100	100
17. Sofacel (Espagne)	50	50
18. Ferraz Shawmut España	100	100
- Ferraz Shawmut Iberica	100	100
19. Le Carbone Holdings Ltd GB	100	100
- Le Carbone GB Ltd	100	100
- Ralph Coidan Equipment Ltd	100	100
- Ralph Coidan Ltd	100	100
20. Il Carbonio Spa. (Italie)	100	100
21. Le Carbone-Lorraine (Nederland) BV	100	100
22. Svenska Le Carbone (Suède)	100	100
23. Carbone of America (LCL) Ltd (Canada)	100	100
24. Ferraz Shawmut Canada	100	100
25. Carbone Lorraine North America (USA)	100	100
- Carbone Corp.	100	100
- Carbone Of America Industries Corp.	100	100
- Astrocosmos Metallurgical Inc.	100	100
- Midland Materials	100	100
26. Ferraz Fuse Corp. (USA)	100	100
- Ferraz Shawmut Inc. (USA)	100	100
- Ferraz Shawmut de Mexico (Mexique)	100	100
27. Ugimagnet Corp. USA	100	100
- Ugimag Inc. USA	100	100
- Fermag Inc.	100	100
- Ugimag SA de CV	100	100
28. Le Carbone-Lorraine Australaia	100	100
29. Le Carbone KK (Japon)	100	100
30. Ferraz Shawmut Japan	100	100
31. Le Carbone (South Africa) PTY Ltd (RSA)	62,3	62,3
- Statcor Electrical	62,3	62,3
- Dustria Investment	62,3	62,3
32. Carbone Lorena (Brésil)	100	100
33. Carbone Lorraine Korea	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

Évolution du périmètre de consolidation sur les trois dernières années

Les principales modifications ayant affecté les comptes consolidés en 2000, 2001 et 2002 sont les suivantes :

- Au cours de l'exercice 2000, sont entrées dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale :
 - l'activité Applications Electriques de la société américaine Superior Carbon acquise en 2000 ;
 - Carbone Lorraine Korea, du fait de l'acquisition, en 1999, de l'activité Aimants du groupe Coréen Tongkook.

Les actifs Aimants pour ordinateurs de la société Ugimag Inc. et les sociétés Ugimag AG (Suisse), Ugimag Singapour et Ugimagnetics (Singapour) sont sortis du périmètre suite à leur cession intervenue fin octobre 2000 .

- Au cours de l'exercice 2001, sont entrées dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale :
 - l'activité Assemblage balais/porte-balais de la société AVO acquise le 1^{er} mai 2001,
 - et les sociétés suivantes, issues de la filialisation de Le Carbone-Lorraine SA (France) :
 - Carbone Lorraine Applications Électriques,
 - Carbone Lorraine Composants,
 - Carbone Lorraine Équipement Génie Chimique,
 - Carbone Lorraine Corporate Services.

Les actifs Aimants de spécialités de la société Ugimag SA sont sortis du périmètre suite à leur cession fin juin 2001.

- Au cours de l'exercice 2002, est entrée dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale la société Polygraphite acquise fin 2001. L'établissement de comptes proforma ne se justifie pas compte tenu du caractère non significatif de cette acquisition.

Résultats par action

Groupe Carbone Lorraine	2002	2001	2000
Nombre d'actions	11 139 150	11 128 462	11 109 733
En M€			
Résultat courant	45,5	51,4	71,3
Résultat courant net	32,2	34,5	47,9
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	(4,7)	7,4	47,4
Résultat net des sociétés consolidées part du Groupe	(10,8)	(8,1)	41,2
En €/action			
Résultat courant	4,1	4,6	6,4
Résultat courant net	2,89	3,1	4,3
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	(0,4)	0,7	4,3
Résultat net des sociétés consolidées (part du Groupe)	(1,0)	(0,7)	3,7
Résultat net dilué ⁽¹⁾	(0,9)	(0,7)	3,4

(1) Résultat net (part du Groupe)/nombre d'actions constituant le capital plus options de souscription restant à lever à la clôture de l'exercice.

Société Le Carbone-Lorraine	2002	2001	2000
Nombre d'actions	11 139 150	11 128 462	11 109 733
En M€			
Résultat courant	19,6	0,9	15,7
Résultat net	1,2	3,3	17,7
En €/action			
Résultat courant	1,76	0,08	1,4
Résultat net	0,11	0,30	1,6

Montant du dividende au titre des 3 derniers exercices	2002	2001	2000
Résultat distribué (M€)	9,3	13,2	15,9
Dividende net en € par action*	0,6	0,8	1,06

* mis en paiement au cours de l'exercice suivant.

Bilan consolidé

ACTIF			
En millions d'euros	2002	2001	2000
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
– Écarts d'acquisition	193,2	227,6	218,0
– Autres immobilisations incorporelles	15,6	18,7	23,7
Immobilisations corporelles			
– Terrains	11,8	13,6	12,3
– Constructions	44,7	53,4	50,8
– Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	94,9	111,7	113,5
– Immobilisations en cours	15,5	14,1	15,6
Immobilisations financières			
– Participations	13,6	16,1	17,6
– Autres immobilisations financières	17,3	20,9	17,2
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	406,6	476,1	468,7
ACTIF CIRCULANT			
– Stocks	126,4	154,0	155,5
– Clients et comptes rattachés	142,5	170,3	161,0
– Autres créances d'exploitation	39,9	48,9	45,9
– Créances financières court terme	0,3	0,5	0,8
– Valeurs mobilières de placement	4,1	4,8	2,9
– Disponibilités et assimilé	25,6	18,4	27,3
TOTAL ACTIF CIRCULANT	338,8	396,9	393,4
TOTAL GÉNÉRAL	745,4	873,0	862,1

PASSIF			
En millions d'euros	2002	2001	2000
CAPITAUX PROPRES			
– Capital	22,3	22,3	22,2
– Primes, réserves et report à nouveau	239,9	261,4	235,4
– Résultat net de l'exercice (part du Groupe)	(10,8)	(8,1)	41,2
– Écart de conversion (part du Groupe)	(9,5)	15,9	10,5
TOTAL	241,9	291,5	309,3
– Intérêts minoritaires	4,4	3,8	4,3
CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES	246,3	295,3	313,6
– Provisions à long terme	35,5	41,2	39,4
Dettes			
– Emprunts à long terme	201,1	286,0	287,5
– Fournisseurs et comptes rattachés	62,5	76,0	76,7
– Autres dettes d'exploitation	57,2	67,4	67,7
– Part court terme des provisions à long terme	47,2	17,6	14,5
– Dettes diverses	30,4	36,9	17,7
– Dettes financières à court terme	27,7	11,0	15,7
– Comptes courants financiers	2,3	3,0	0,1
– Concours bancaires courants	35,2	38,6	29,1
TOTAL PROVISIONS ET DETTES	499,1	577,7	548,5
TOTAL GÉNÉRAL	745,4	873,0	862,1

Compte de résultat consolidé - Groupe Carbone Lorraine

En millions d'euros	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires consolidé	720,9	803,7	876,1
Coûts des produits vendus	(499,6)	(560,6)	(594,8)
Marge brute totale	221,3	243,2	281,2
Charges commerciales	(63,1)	(66,0)	(69,7)
Frais administratifs centraux et de recherche	(61,9)	(61,5)	(68,1)
Autres charges et provisions d'exploitation	(3,2)	(3,8)	(5,9)
Excédent brut d'exploitation	93,1	111,9	137,5
Amortissements	(33,5)	(35,9)	(36,2)
Résultat opérationnel	59,6	76,0	101,4
Résultat financier	(14,1)	(24,6)	(30,1)
Résultat courant	45,5	51,4	71,3
Impôts courants et différés d'exploitation	(12,8)	(16,4)	(23,6)
Part des tiers dans les sociétés intégrées	(0,5)	(0,5)	0,2
Résultat courant net part du Groupe	32,2	34,5	47,9
Charges et produits exceptionnels nets d'impôts	(36,9)	(27,1)	(0,6)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	(4,7)	7,4	47,4
Amortissement des écarts d'acquisition	(6,1)	(15,5)	(6,2)
Résultat net (part du Groupe)	(10,8)	(8,1)	41,2

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros	2002	2001	2000
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	67,2	69,8	89,2
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	19,1	(2,0)	(11,3)
Autres variations	(5,7)	(7,6)	(7,8)
(A) Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	80,6	60,2	70,1
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations incorporelles	(2,6)	(3,9)	(8,2)
Immobilisations corporelles	(23,2)	(31,5)	(29,8)
Immobilisations financières	(0,2)	(2,4)	(2,3)
Cessions d'immobilisations	1,6	1,4	2,3
(B) Flux de trésorerie nécessité par les investissements d'exploitation	(24,4)	(36,4)	(38,0)
(C) Cash flow d'exploitation courante	56,2	23,8	32,1
Investissements nets liés à l'incidence des variations de périmètre	(2,8)	(4,1)	32,3
Cessions exceptionnelles d'immobilisations	3,5		
(D) Cash flow net	56,9	19,7	64,3
Augmentation de capital reçue	0,2	0,3	6,5
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	(14,1)	(17,0)	(10,4)
Flux de trésorerie hors exploitation	(0,4)	(2,3)	(9,9)
(E) Variation de l'endettement	42,6	0,7	50,5

Annexe aux comptes consolidés

Note n° 1 • Principes et règles de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Carbone Lorraine sont établis en conformité avec les principes comptables définis par le Règlement 99-02 du CRC relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

A – Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe incluent Le Carbone-Lorraine et toutes les filiales significatives que le Groupe contrôle directement ou indirectement.

L'ensemble du périmètre est consolidé selon la méthode de l'intégration globale .

B – Conversion des états financiers

La conversion en euros des états financiers des filiales étrangères est effectuée selon les principes suivants :

- Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen annuel ;
- L'écart de conversion (porté dans les capitaux propres pour la part Groupe) comprend les éléments suivants :
 - incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs
 - différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

C – Créances et dettes libellées en devises

Les transactions dans une monnaie autre que celle de fonctionnement sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les créances et dettes provenant de ces opérations et figurant dans les comptes à la date de clôture sont converties au taux de change en vigueur à cette date. Les profits et les pertes provenant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice.

D – Immobilisations incorporelles

a) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur de marché des actifs et passifs acquis, sont amortis sur une durée n'excédant pas 40 ans. Les durées actuelles retenues sont comprises entre 5 et 40 ans.

b) Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans maximum.

c) Les brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis sur la période de protection juridique. Les logiciels informatiques sont amortis sur leur durée probable d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

E – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| • Constructions | 20 à 50 ans |
| • Agencements et installations | 10 à 15 ans |
| • Matériel et outillage | 3 à 10 ans |
| • Matériel de transport | 3 à 5 ans |

Les immobilisations d'un montant supérieur à 1 M€ qui sont financées par des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe concernant l'évaluation des immobilisations corporelles. Les engagements financiers qui en résultent figurent dans les dettes financières.

F – Immobilisations financières

Les titres des sociétés non consolidées sont évalués à leur coût d'acquisition. En cas de perte durable de valeur, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'usage, celle-ci étant déterminée par référence à la quote-part de situation nette détenue et en tenant compte des perspectives de développement à moyen terme.

Les filiales non consolidées sont au nombre de 27, leur activité principale étant la distribution des productions des sociétés consolidées, leur inclusion dans le périmètre de consolidation n'aurait pas d'impact significatif sur le chiffre d'affaires du Groupe.

G – Valeurs d'exploitation

Les stocks sont évalués au prix de revient, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, ou au prix de marché si celui-ci est inférieur.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'en-cours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Une provision pour rotation lente est comptabilisée lorsqu'elle est économiquement justifiée.

H – Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers, produits exceptionnels) ou, en déduction des frais (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

I – Frais de recherche

Les frais de recherche sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

J – Pensions, retraites et indemnités de départ à la retraite

Les engagements du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle prospective qui tient compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite ou par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

En ce qui concerne les sociétés françaises :

- les pensions et retraites sont versées par les organismes existant à cet effet. Ces derniers sont financés par les paiements de cotisations versées par les sociétés, au prorata des rémunérations du personnel en activité. Les cotisations sont enregistrées dans les comptes individuels des sociétés. Dans certains cas, des retraites complémentaires à la charge des sociétés peuvent s'ajouter aux arrérages des organismes spécialisés.
- les indemnités de départ prévues par des accords collectifs font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés ; une quote-part de ces provisions a été versée en 1998 à un fonds de garantie géré par un organisme spécialisé .
- l'ensemble de ces engagements a été calculé sur la base d'une étude actuarielle effectuée en 2000, les principales hypothèses utilisées sont un taux d'intérêt de 6,0 % et un taux d'augmentation générale des salaires à 2 %.

K – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en charge du résultat financier, des impôts et des charges et produits exceptionnels. Le résultat opérationnel de chaque activité n'inclut pas les frais centraux qui sont déduits du résultat d'exploitation du Groupe.

Les frais centraux correspondent aux dépenses de gestion du Groupe, non imputables directement aux activités.

L – Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation (amortissements, provisions, décomptes fiscaux) peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporaires apparaissant entre la base imposable et le résultat retraité donnent lieu au calcul d'impôts différés selon la méthode du report variable.

Les impôts différés sont présentés à l'actif ou au passif du bilan consolidé et classés en long ou court terme selon le cas.

Aucune provision pour impôts de distribution n'est constituée au titre des bénéfices dont la distribution n'est pas envisagée.

M – Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et leur caractère ponctuel.

Note n° 2 • Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	2002	2001	2000
Écarts d'acquisition			
Valeur brute	231,9	266,3	240,2
– Amortissements	(38,7)	(38,7)	(22,2)
= Valeur nette	193,2	227,6	218,0
Autres immobilisations			
Incorporelles	12,2	13,9	19,6
Charges à répartir	3,4	4,8	4,1
Total	208,8	246,3	241,7

Les écarts d'acquisitions qui comprennent essentiellement ceux de l'Amérique du Nord (164,0 M€ fin 2002) et de la Grande Bretagne (16,4 M€) sont amortis sur une durée de 40 ans ; certains écarts d'acquisition relatifs à des acquisitions moins importantes sont amortis sur une durée de 20 ans.

La variation brute des écarts d'acquisitions entre 2001 et 2002 correspond d'une part aux acquisitions de l'exercice (1,2 M€) et d'autre part aux écarts de conversion (- 35,6 M€).

Le détail par activité est donné dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	Ouverture 2002			Mouvements 2002			Clôture 2002		
	Valeur brute	Amortis.	Valeur nette	Acquisit.	Écart de conversion	Amortis.	Valeur brute	Amortis.	Valeur nette
Applications Électriques	43,4	(7,3)	36,1	1,2	(3,0)	(1,2)	40,3	(7,2)	33,1
Protection Électrique	88,1	(5,5)	82,6	0,0	(11,4)	(2,1)	75,7	(6,6)	69,1
Aimants	15,5	(15,0)	0,5	0,0	(0,0)	(0,0)	13,5	(13,0)	0,5
Systèmes et Matériaux Avancés	119,3	(10,9)	108,4	0,0	(15,1)	(2,8)	102,4	(11,9)	90,5
Total	266,3	(38,7)	227,6	1,2	(29,5)	(6,1)	231,9	(38,7)	193,2

Note n° 3 • Immobilisations corporelles

En millions d'euros	2000	Acquisitions	Cessions et autres	Variation de périmètre	Écart de conversion	2001
Terrains	13,1	1,5	(0,7)	0,4	0,0	14,3
Constructions	97,3	4,3	(16,4)	18,3	1,6	105,1
Matériels, installations techniques et autres immobilisations	332,4	21,3	(86,3)	85,7	5,6	358,7
Immobilisations en cours	15,6	9,5	(17,4)	6,0	0,4	14,1
Total Brut	458,4	36,6	(120,8)	110,4	7,6	492,2

	2000	Dotations	Reprises et autres	Variation de périmètre	Écart de conversion	2001
Terrains	0,7	0,0	(0,1)	0,1	0,0	0,7
Constructions	46,5	3,8	(13,8)	14,6	0,6	51,7
Matériels, installations techniques et autres immobilisations	219,0	32,6	(68,9)	61,3	3,0	247,0
Total amortissements	266,2	36,4	(82,8)	76,0	3,6	299,4
Immobilisations corporelles nettes	192,2	0,2	(38,0)	34,4	4,0	192,8

En millions d'euros	2001	Acquisitions	Cessions et autres	Variation de périmètre	Écart de conversion	2002
Terrains	14,3	0,2	(1,1)	0,0	(0,9)	12,5
Constructions	105,1	1,3	(1,4)	0,0	(8,3)	96,7
Matériels, installations techniques et autres immobilisations	358,7	10,7	(6,3)	2,4	(23,7)	341,8
Immobilisations en cours	14,1	9,6	(7,0)	0,0	(1,2)	15,5
Total Brut	492,2	21,8	(15,8)	2,4	(34,1)	466,5

	2001	Dotations	Reprises et autres	Variation de périmètre	Écart de conversion	2002
Terrains	0,7	0,1	(0,1)	0,0	0,0	0,7
Constructions	51,7	4,1	(1,0)	(0,0)	(2,8)	52,0
Matériels, installations techniques et autres immobilisations	247,0	24,9	(11,0)	1,7	(15,7)	246,9
Total amortissements	299,4	29,1	(12,1)	1,7	(18,5)	299,6
Immobilisations corporelles nettes	192,8	(7,3)	(3,7)	0,7	(15,6)	166,9

Note n° 4 • Titres de participations

En millions d'euros	2002	2001	2000
En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent une valeur brute comptable de	23,4	25,6	22,6
Sous déduction d'une provision pour dépréciation de	(9,8)	(9,5)	(5,0)
Soit une valeur nette comptable de	13,6	16,1	17,6
Autres participations	-	-	-
Total	13,6	16,1	17,6

La dépréciation des titres à fin 2002 concerne essentiellement la Turquie et l'Argentine.

Les principales participations sont les suivantes :

Raison sociale	% détenu	VB (M€)	VNC (M€)
Carbone Lorraine Sanayi Urünleri A.S (Turquie)	100	5,0	2,1
Elca Carbone Lorraine (Inde)	100	4,3	4,2
Carbone Lorraine Argentina SA (Argentine)	100	3,7	0,4
Ugimag Polska (Pologne)	100	1,4	0,0
Carbone Lorraine Holding (Singapour)	100	1,1	0,4
Carbone Lorraine India	100	1,1	1,1
Nortroll (Norvège)	34	0,8	0,8
Clisa (Mexique)	49	1,0	1,0
Carbone Lorraine Grèce	100	0,6	0,6
Carbone Lorraine Information Systems (France)	100	0,5	0,5
Madras Carbone (Inde)	51	0,5	0,5
Carbone Lorraine (Malaysia) SDN BHD	90	0,4	0,4
PCL Hongrie	100	0,4	0,0
Carbone-Lorraine Chile (Chili)	100	0,2	0,2
Carbone-Lorraine Shanghai (Chine)	100	0,2	0,2
Carbono Lorena de Mexico S.A.	100	0,2	0,2
Carbone Lorraine de Colombia S.A.	80	0,1	0,1
Carbone Materials Japan	100	0,1	0,1
Autres participations	–	1,8	0,8
Total		23,4	13,6

Le chiffre d'affaires et le bénéfice net global, non encore audités, de ces sociétés est respectivement d'environ 22,1 M€ et 0,7 M€.

Note n° 5 • Valeurs d'exploitation

En millions d'euros	2002	2001	2000
Matières premières et autres approvisionnements	60,6	70,5	68,7
Produits en cours de production	36,5	46,5	49,7
Produits finis	40,5	48,7	49,0
Valeur brute	137,6	165,7	167,4
Provision pour dépréciation	(11,2)	(11,7)	(11,8)
Valeur nette	126,4	154,0	155,6

Les stocks nets ont diminué de 27,6 M€ en 2002 dont 11,1 M€ sont dus à l'impact des effets de change ; à taux de change constants, les stocks sont en baisse de 16,5 M€ (- 10,7 %).

Note n° 6 • Capitaux propres (part du Groupe)

En millions d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes Réserves	Résultat	Écart de conversion	Total
Capitaux propres au 31.12.1999	10 895 464	21,8	222,7	16,3	3,3	264,1
Résultat N-1			16,3	(16,3)		0,0
Dividendes versés			(9,5)			(9,5)
Augmentation de capital	214 269	0,4	6,0			6,4
Résultat (part du Groupe)				41,2		41,2
Écart de change					7,1	7,1
Capitaux propres au 31.12.2000	11 109 733	22,2	235,4	41,2	10,5	309,3
Résultat N-1			41,2	(41,2)		0,0
Dividendes versés			(15,8)			(15,8)
Augmentation de capital	18 729	0,1	0,2			0,3
Résultat (part du Groupe)				(8,1)		(8,1)
Écart de change et divers			0,4		5,4	5,8
Capitaux propres au 31.12.2001	11 128 462	22,3	261,4	(8,1)	15,9	291,5
Résultat N-1			(8,1)	8,1		0,0
Dividendes versés			(13,1)			(13,1)
Augmentation de capital	10 688	0,0	0,2			0,2
Résultat (part du Groupe)				(10,8)		(10,8)
Écart de change			(0,5)		(25,4)	(25,9)
Capitaux propres au 31.12.2002	11 139 150	22,3	239,9	(10,8)	(9,5)	241,9

En 2000, l'augmentation de capital provient de l'augmentation de capital réservée aux salariés avec création de 199 998 actions, et de l'augmentation de capital par exercice d'options de souscription accordées aux salariés avec création de 14 271 actions.

En 2001, l'augmentation de capital provient de l'exercice d'options de souscription accordées aux salariés avec création de 18 729 actions.

En 2002, l'augmentation de capital provient de l'exercice d'options de souscription accordées aux salariés avec création de 10 688 actions.

Note n° 7 • Composition du capital

Au 31 décembre 2002, le capital social, composé de 11 139 150 actions de nominal 2 €, est détenu par :

	%
BNP Paribas	21,1
Public	78,9

Note n° 8 • Variation des intérêts minoritaires

En millions d'euros	
Part des minoritaires à l'ouverture	3,8
Dividendes versés	(1,0)
Résultat	0,5
Variation de périmètre	1,0
Écart de conversion	0,1
Part des minoritaires au 31.12.2002	4,4

Note n° 9 • Provisions long terme et court terme

Le principe et l'évaluation des provisions sont fondés sur des hypothèses connues le 17 mars 2003, date du Conseil d'Administration qui a arrêté les comptes. Des événements futurs non connus à cette date seraient susceptibles de remettre en cause de façon éventuellement significative les hypothèses de base ainsi que la quantification de ces provisions.

En millions d'euros	2002		2001		2000	
	LT	CT	LT	CT	LT	CT
Provisions pour impôts différés	7,8	2,2	13,7	2,9	10,0	1,0
Provisions pour retraites et indemnités de départ	26,4	2,1	24,6	2,4	24,1	2,7
Autres provisions pour risques	1,3	42,9	2,7	12,3	4,6	10,8
Dont :						
- provision pour restructuration	1,1	5,3	1,4	4,7	4,5	4,8
- provision pour litiges	-	33,9	-	3,9	-	5,0
- provision pour dépréciation des immobilisations	-	2,5	-	2,9	-	-
- provision pour intérêts minoritaires débiteurs	-	-	0,8	-	-	-
- autres provisions	0,2	1,2	0,5	0,8	0,1	1,0
Subventions d'investissement	0,1	-	0,2	0,0	0,7	0,0
Total	35,6	47,2	41,2	17,6	39,4	14,5

Les provisions pour retraites et indemnités de départ couvrent essentiellement des engagements relatifs aux sociétés françaises et allemandes.

Note n° 10 • Endettement

En millions d'Euros	2002	2001	2000
Emprunts à long terme et moyen terme	201,1	286,0	287,5
Part court terme des dettes LT (hors intérêts courus)	24,7	2,4	2,0
Comptes courants financiers	5,2	11,6	13,9
Concours bancaires courants	35,2	38,6	29,1
Endettement brut total	266,2	338,6	332,5
Valeurs mobilières de placement*	(4,1)	(4,8)	(2,9)
Créances financières CT	(0,3)	(0,5)	(0,8)
Disponibilités et assimilé	(25,6)	(18,4)	(27,3)
Endettement net total	236,2	314,9	301,5

* Les valeurs mobilières de placement incluent les titres d'autodétention servant à la régularisation du cours de bourse. Ces titres d'autodétention représentent 1,53 % du capital au 31/12/2002. Ils ont été dépréciés au cours moyen de décembre 2002.

L'endettement net total consolidé s'élève fin 2002 à 236,2 M€ contre 314,9 M€ fin 2001. Cette diminution est principalement due à la forte génération de liquidités sur l'année (56,9 M€ après financement des investissements, avant dividende de 14,1M€) et à l'impact pour - 36,1 M€ de la baisse du dollar entre le 31/12/2001 et le 31/12/2002.

L'endettement net représente 96 % des fonds propres à la fin de 2002 contre 107 % à la fin de 2001.

	2002	2001	2000
Endettement net total (M€)	236,2	314,9	301,5
Endettement net/fonds propres	0,96	1,07	0,96

Il n'existe pas d'emprunts et de dettes de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 31/12/2002. Le rapprochement entre les variations de l'endettement net au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie est détaillé ci-dessous :

En millions d'euros	2002	2001	2000
Endettement N-1	314,9	301,5	322,4
Cash flow d'exploitation courante	(56,2)	(23,8)	(32,1)
Augmentation de capital	(0,2)	(0,3)	(6,5)
Dividendes versés	14,1	17,0	10,4
Impact des variations de périmètre	(0,7)	4,6	(20,4)
Flux de trésorerie hors exploitation	0,5	2,3	9,9
Écart de conversion et divers	(36,2)	13,6	17,7
Endettement fin N	236,2	314,9	301,5

En décembre 2000, le Groupe a refinancé sa dette par un crédit de 300 MUSD syndiqué auprès d'un pool bancaire international. Au 31 décembre 2002, le montant de ce crédit était de 260,8 MUSD dont une tranche de 195 MUSD à échéance décembre 2005 et une tranche de 65,8 MUSD à échéance décembre 2003.

Le contrat du crédit syndiqué prévoit que les ratios d'endettement net sur fonds propres et d'endettement net sur EBITDA soient inférieurs respectivement à 1,3 et 3,25 sur toute la durée du contrat. La marge du crédit est fonction du niveau du ratio d'endettement net sur fonds propres.

Au 31 décembre 2002, le montant total de crédits confirmés s'élevait à 292,8 MUSD dont 64,8 MUSD non utilisés. Il correspond aux échéances suivantes :

- 11,0 MUSD : fin avril 2003
- 65,8 MUSD : décembre 2003
- 195,0 MUSD : décembre 2005
- 21,0 MUSD : janvier 2006

Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme au 31 décembre 2002

En millions d'euros	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5ans
Emprunts en USD	161,2	19,1	142,1	
Emprunts en EURO	50,9	4,1	46,8	-
Emprunts en GBP	10,0	-	10,0	-
Emprunts en KRW	1,5	1,5	-	-
Emprunts en CAD	2,2	-	-	2,2
Total	225,8	24,7	198,9	2,2

Structure de l'endettement net total au 31 décembre 2002

En devises	M€	%	En taux	M€	%
EURO	32,5	13,8	Fixe	66,7	28,2
USD	188,3	79,7	Variable	169,5	71,8
GBP	8,8	3,7			
Autres	6,6	2,8			

La politique de gestion du risque de taux du Groupe consiste uniquement en des prises de positions ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux de financement.

Au mois de décembre 1997, le Groupe a acheté un "cap" contre Libor 3 mois sur le dollar d'un montant nominal de 35 MUSD, d'une maturité de 5 ans, lui garantissant un taux plafond sur la période de 6,12 %. La prime payée en décembre 1997 relative à ce "cap" est prise en charge sur la durée du contrat, soit 5 années. Ce contrat est échu en décembre 2002.

Au mois de juin 1999, le Groupe a acheté un "swap" de taux d'un montant nominal de 60 MUSD. Dans ce "swap", la Société paye un taux fixe de 6,38 % et reçoit le Libor 3 mois USD. Le départ du "swap" a été fixé au 31 août 1999 pour une durée de 3 ans. Ce contrat est échu en août 2002.

Au mois de février 2002, le Groupe a acheté un "swap" de taux d'un montant nominal de 70 MUSD. Dans ce "swap", la Société paye un taux fixe de 3,4275 % et reçoit le Libor 1 mois USD. Le départ du "swap" a été fixé au 24 février 2002 pour une durée de 2 ans.

Toutes les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société-mère (LCL France).

Note n° 11 • Chiffre d'affaires

Évolution et répartition du chiffre d'affaires par activité

	2002		2001		2000	
	M€	%	M€	%	M€	%
Applications électriques	192	26,6	193	24,0	186	21,2
Aimants permanents	106	14,7	124	15,4	212	24,2
Protection électrique	193	26,8	226	28,1	240	27,4
Systèmes et matériaux avancés	230	31,9	261	32,5	238	27,2
Total	721	100	804	100	876	100

Évolution et répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

	2002		2001		2000	
	M€	%	M€	%	M€	%
France	117	16,2	118	14,7	104	11,9
Europe hors France	239	33,2	260	32,3	262	29,9
Amérique du Nord	247	34,3	307	38,2	351	40,1
Asie	67	9,3	68	8,4	106	12,1
Reste du monde	50	7,0	51	6,4	53	6,0
Total	721	100	804	100	876	100

Note n° 12 • Résultat opérationnel

Évolution et répartition du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle par activité

	2002		2001		2000	
	RO en M€	RO/CA* en %	RO en M€	RO/CA en %	RO en M€	RO/CA en %
Composants électriques						
Applications électriques	22,4	11,7	24,7	12,8	28,3	15,3
Aimants permanents	3,1	2,9	(3,0)	(2,4)	9,2	4,3
Protection électrique	11,6	6,0	21,8	9,7	26,4	11,0
Systèmes et matériaux avancés	34,9	15,2	43,3	16,6	47,5	19,9
Frais centraux	(12,4)	(1,7)	(10,8)	(1,3)	(10,0)	(1,1)
Total	59,6	8,3	76,0	9,5	101,4	11,6

* RO/CA : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

La comptabilisation des frais centraux a été modifiée en 2002 du fait de la filialisation des activités françaises de Carbone Lorraine.

Note n° 13 • Capitaux employés fin de période par activité

En millions d'euros	2002	2001	2000
Composants électriques			
Applications électriques	120,4	131,1	130,8
Aimants permanents	56,3	64,4	87,5
Protection électrique	158,4	195,9	191,8
Systèmes et matériaux avancés	213,4	255,4	239,8
Autres	16,9	22,3	19,1
Total	565,4	669,1	669,0

Les capitaux employés correspondent à la somme des immobilisations incorporelles et corporelles et des besoins en fonds de roulement.

La baisse des capitaux employés en 2002 (- 103,7 M€) est due essentiellement aux impacts de change (- 60,6 M€), à la baisse des immobilisations (- 23,0 M€) et à la baisse des besoins en fonds de roulement (- 20,1 M€).

Note n° 14 • Charges de personnel et effectifs

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 251,1 M€ en 2002 contre 270,6 M€ en 2001.

La variation des frais de personnel due au périmètre (cessions et acquisitions) est de - 1,5 M€. A périmètre et changes constants, les frais de personnel diminuent de 5,0% suite aux réductions d'effectifs réalisées en Amérique du Nord.

Les rémunérations allouées en 2002 aux membres des organes de direction et d'administration se sont élevées à 1,3 M€.

Effectif moyen des sociétés consolidées par catégorie

Catégories	2002	2001	2000
Ingénieurs et Cadres	614	670	659
Techniciens et agents de maîtrise	792	931	1 026
Employés	1 172	1 167	1 174
Ouvriers	4 666	5 097	5 494
Total	7 244	7 865	8 353
<i>Dont effet de périmètre</i>	120	(142)	1 201

Effectif moyen des sociétés consolidées par zone géographique

Catégories	2002	2001	2000
France	2 941	2 592	2 485
Europe hors France	1 319	1 694	1 534
Amérique du Nord (y compris Mexique)	2 202	2 801	3 397
Asie	294	292	478
Reste du monde	488	486	459
Total	7 244	7 865	8 353

L'effectif moyen diminue de 621 personnes en 2002. A périmètre constant, la baisse est de 741 personnes.

Note n° 15 • Autres charges et provisions d'exploitation

En millions d'euros	2002	2001	2000
Provisions pour dépenses de modernisation, adaptation	0,5		(0,2)
Intéressement et participation des salariés	(3,6)	(4,3)	(5,6)
Variations de provisions d'exploitation diverses	(0,1)	0,5	(0,1)
Total	(3,2)	(3,8)	(5,9)

Note n° 16 • Dotations aux amortissements

En millions d'euros	2002	2001	2000
Immobilisations incorporelles	(4,4)	(4,6)	(4,0)
Immobilisations corporelles	(29,1)	(31,3)	(32,2)
Total	(33,5)	(35,9)	(36,2)

Note n° 17 • Charges financières

En millions d'euros	2002	2001	2000
Charges financières sur emprunts A long et moyen terme	(9,5)	(14,1)	(18,5)
Charges financières sur emprunts A court terme et autres frais financiers	(5,8)	(9,0)	(9,0)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(0,3)	(0,3)	(0,8)
Total charges financières	(15,6)	(23,4)	(28,3)
Produits financiers	1,2	2,9	0,8
Profits (pertes) de change	0,3	(4,1)	(2,6)
Total charges nettes	(14,1)	(24,6)	(30,1)

La baisse des charges financières est principalement due à la baisse des taux d'intérêt ainsi qu'à la réduction de l'endettement moyen.

Dans la mesure où les différentes sociétés du Groupe réalisent la quasi-totalité de leur chiffre d'affaires dans leur devise locale, le risque de change est concentré sur les flux intra-Groupe.

Les transactions commerciales font en général l'objet de couvertures dont les échéances correspondent aux délais de règlements courants. Ce risque de change est couvert principalement par la société-mère Le Carbone-Lorraine France qui centralise les besoins de couverture et réalise les opérations nécessaires en utilisant majoritairement des opérations de change à terme classiques. Les autres types d'opérations sont sans risque.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des actifs et des dettes financières au 31/12/2002

En millions d'euros	Inférieur à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	65,2	198,9	2,2
Actifs financiers	(30,0)	-	-
Position nette avant couverture	35,2	198,9	2,2
Swap de taux	-	(66,7)	-
Position nette après couverture	35,2	132,2	2,2

Si les taux d'intérêts augmentaient de + 1 % (100 points de base), les charges financières sur l'endettement net augmenteraient de 1,7 M€, ce qui représenterait une augmentation de 12,1 % des charges financières nettes de l'exercice 2002.

Note n° 18 • Impôts courants et différés

En millions d'euros	2002	2001	2000
Impôts courants sur les bénéfices	(14,4)	(13,2)	(21,0)
Impôts différés d'exploitation	1,7	(3,1)	(2,5)
Impôts de distribution	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Total impôts d'exploitation	(12,8)	(16,4)	(23,6)
Impôts courants et différés exceptionnels	8,0	4,8	1,3
Total impôts	(4,8)	(11,6)	(22,3)

Les sociétés Le Carbone Lorraine SA, Carbone Lorraine Applications Électriques, Carbone Lorraine Composants, Carbone Lorraine Équipement Génie Chimique, Carbone Lorraine Corporate Services, Ferraz Shawmut SA, Ugimag, Ferroxdure et AVO sont intégrées fiscalement. Il existe deux groupes de consolidation fiscale aux États-Unis, l'un regroupant Carbone Lorraine North America et ses filiales (cf. périmètre de consolidation) et l'autre rassemblant Ugimagnet, Ugimag Inc, et Fermag Inc., ainsi que deux groupes de consolidation fiscale en Allemagne, l'un regroupant Le Carbone Holdings KG et Cometec, l'autre regroupant DCAG, Dietrich GmbH, et Ferraz Shawmut GmbH.

Le taux d'impôts du Groupe hors éléments exceptionnels est de 28,0 % en 2002 contre 32,0 % en 2001, et 33,1 % en 2000.

La baisse du taux d'impôts en 2002 est due au crédit d'impôt recherche en France et à l'utilisation partielle des déficits non activés en 2001 sur les résultats des Aimants aux USA ; hors ces éléments non récurrents le taux d'impôts courants pour 2002 serait de 30 %.

Explication de la charge d'impôt

En millions d'euros	2002
Résultat net part du Groupe	(10,8)
Amortissement des écarts d'acquisition	6,1
Part des tiers dans les sociétés intégrées	0,5
Charges (produits) d'impôts	4,8
Résultat taxable	0,6
Taux d'impôt courant en France	35,43 %
(Charge) Produit d'impôt théorique (résultat taxable x taux d'impôt courant en France)	(0,2)
Différence taux d'impôt France/ juridictions étrangères	1,0
Opérations imposées à taux réduit	(0,5)
Différences permanentes	(7,0)
Effet de la limitation des impôts différés actifs	(1,5)
Autres	3,4
(Charge) Produit d'impôt comptabilisé	(4,8)

Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

En millions d'euros	2002	2001	2000
Actifs d'impôt différé (en autres immobilisations financières et en BFR)	16,9	22,2	19,1
Passifs d'impôt différé (en provision)	(10,0)	(16,7)	(11,0)
Position nette	6,9	5,5	8,1

Leur évolution sur l'exercice 2002 est détaillée ci-dessous :

En millions d'euros	2002	Résultat	Autres	Conversion	2001
Provisions pour retraites	3,9	0,6			3,3
Provisions pour restructuration	0,2	0,1			0,1
Amortissement des immobilisations	(4,0)	(1,4)	0,6	0,5	(3,7)
Provisions réglementées	(4,6)	(0,4)			(4,2)
Incidence des déficits et autres	11,4	2,0	(0,7)	0,1	10,0
Impôts différés au bilan – Position nette	6,9	0,9	(0,1)	0,6	5,5

Note n° 19 • Charges et produits exceptionnels nets d'impôts

En millions d'euros	2002	2001	2000
Dotations provision dépréciation de titres	(0,4)	(5,2)	(1,9)
Dotations provision retraites des non actifs	(1,0)	(0,8)	(1,1)
Plus-value nette de cession d'activité	2,5	2,3	3,5
Charges et provisions pour litiges	(28,6)	(1,3)	(1,2)
Autres charges et produits exceptionnels	(9,4)	(22,1)	0,1
Total résultat exceptionnel	(36,9)	(27,1)	(0,6)

En 2000, la plus-value constatée correspond à la vente de l'activité Aimants en Terres Rares pour applications informatiques et industrielles.

En 2001, la dépréciation des titres concerne essentiellement l'Argentine et la Turquie.

Les plus-values nettes constatées correspondent à la vente de l'activité Aimants de spécialités ainsi qu'au solde de la vente de l'activité Aimants en Terres Rares pour applications informatiques et industrielles.

Les autres produits et charges exceptionnels comprennent des dépréciations d'actifs (13,9 M€) concernant essentiellement l'activité Aimants en Amérique du Nord, des coûts de restructurations (5,7 M€) et l'impact de la dépréciation des titres d'autocontrôle (1,2 M€).

En 2002, les plus-values nettes constatées correspondent principalement à la vente du siège social de la filiale italienne à Milan (2,0 M€).

Les charges et provisions pour litiges incluent une estimation de l'ensemble des conséquences financières qui pourraient résulter des procédures en cours sur des pratiques anticoncurrentielles pouvant concerner certaines activités du Groupe. Elles comprennent donc l'amende de 7 M€ que la Commission Européenne a infligé à l'activité graphite isostatique en

décembre 2002. Elles incluent également une estimation des conséquences éventuelles, d'une part de l'enquête que la Commission Européenne vient de lancer dans l'industrie des balais et produits mécaniques, et d'autre part des actions collectives en réparation engagées aux États-Unis par certains clients des activités graphite isostatique et balais.

Les autres produits et charges comprennent essentiellement des coûts de restructuration (- 11,8 M€), le remboursement de la créance de Valeo (4,0 M€) provisionnée fin 2001, l'impact de la dépréciation des titres d'autocontrôle et des options d'achat d'actions (- 1,6 M€).

Note n° 20 • Engagements hors bilan

1 – Engagements financiers et passifs

En millions d'euros	2002	2001	2000
Engagements reçus			
Effets à recevoir escomptés non échus	0,0	0,0	1,6
Avals et cautions	1,3	0,3	0,5
Autres engagements reçus	1,2	2,2	2,9
Engagements bancaires	0,0	0,0	5,2
Total	2,5	2,5	10,2
Engagements donnés			
Effets à recevoir escomptés non échus	0,0	0,0	1,6
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,5	0,5	0,6
Avals et cautions	7,8	4,3	1,8
Opérations de crédit bail	7,6	8,4	6,8
Garanties	17,8	21,0	13,3
Garantie de paiement sur acquisition	8,4	9,1	0,0
Autres engagements donnés	3,2	0,2	1,4
Total	45,3	43,5	25,5

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe. Le poste le plus important d'un montant de 17,8 M€ est celui des "Garanties" qui tient compte d'une garantie de 16 M€ couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du cash pooling européen.

2 – Clause de réserve de propriété

Néant.

Note n° 21 • Valorisation des instruments financiers

Les valeurs de marché ont été estimées pour la majorité des instruments financiers du Groupe sur la base des taux de marché à la clôture. Elles ont été calculées par le Groupe ou obtenues des contreparties bancaires avec lesquelles les instruments financiers ont été réalisés. Ces instruments sont adossés à des emprunts (taux) ou à des flux commerciaux certains ou quasi-certains (change). Les montants nominaux relatifs aux produits de change représentent la somme des positions nettes par devise.

En millions d'euros	Valorisation au	Montant	Montant	Montant
	31/12/2002	nominal	nominal	nominal
	2002	2002	2001	2000
Produits de taux	(1,5)	66,7	107,8	102,1
Produits de change	2,8	18,8	26,2	27,5

Note n° 22 • Événements survenus après la clôture de l'exercice

Carbone Lorraine North America a conclu avec la société Kirkwood un contrat de joint venture le 22 janvier 2003, permettant de rapprocher les activités balais pour automobiles et électroménager (hors brushcards) des deux sociétés. L'activité de Kirkwood, qui a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 10 MUSD, sera transférée à Farmville (USA) fin 2003 au plus tard.

Carbone Lorraine projette d'acquérir l'activité européenne "tuyauteries revêtues de polymères fluorés" de la division Produits Plastiques Performants (3P) du groupe Plastic Omnium. Cette activité a réalisé un chiffre d'affaires de 5 M€ en 2002. Elle serait transférée sur le site de Pagny-sur-Moselle (France). Cette opération pourrait être finalisée dans les mois à venir, après consultation des organes sociaux.

Des projets de réorganisation d'une partie des activités industrielles de protection électrique et de balais pour petits moteurs électriques en Allemagne ont été annoncés début 2003. Ces projets pourraient aboutir au transfert de certaines productions vers d'autres sites du Groupe.

>Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels (exercice clos le 31/12/02)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Groupe Carbone Lorraine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont présentés aux pages 36 à 53.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 18 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit
Gilles RABIER

Deloitte Touche Tohmatsu
Jean-Luc POUMAREDE Alain PENANGUER

Les comptes sociaux résumés

>Comptes de résultat résumés	56
>Bilans résumés	56
>Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices.....	57
>Variation des capitaux propres de la société.....	57
>Filiales et participations.....	58

Comptes de résultat résumés

Au 1^{er} mai 2001, la société Le Carbone-Lorraine a procédé à la filialisation de ses trois sites industriels de Gennevilliers, Pagny-sur-Moselle et Amiens ainsi que de ses activités fonctionnelles au sein de nouvelles filiales. De ce fait, les différentes rubriques des comptes de résultats 2000, 2001 et 2002 ne sont pas comparables. Il en est de même pour les bilans des années 2000 et 2001.

En millions d'euros	2002	2001	2000
Ventes et autres produits	3,1	18,1	158,1
Achats et variations de stocks	(0,0)	(8,9)	(48,2)
Salaires et charges sociales	(1,4)	(3,6)	(49,9)
Autres frais généraux	(2,9)	(6,3)	(41,4)
Dotations aux amortissements et provisions	(1,8)	(1,9)	(8,4)
Résultat d'exploitation	(3,0)	(2,6)	10,2
Résultat financier	22,6	3,5	5,5
Résultat courant	19,6	0,9	15,7
Résultat exceptionnel	(23,4)	(5,2)	(0,8)
Impôts sur les sociétés et participation	5,0	7,6	2,8
Résultat net	1,2	3,3	17,7

Bilans résumés

ACTIF			
En millions d'euros	2002	2001	2000
Immobilisations incorporelles et corporelles	2,1	2,8	35,3
Immobilisations financières	427,9	456,9	384,7
Actif immobilisé	430,0	459,7	420,0
Stocks	–	–	29,9
Clients	1,3	1,7	45,8
Créances d'exploitation diverses	44,1	26,9	24,7
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	7,8	9,5	12,0
Écart de conversion (actif)	13,2	27,1	15,5
Total de l'actif	496,4	524,9	547,9
PASSIF			
Capital	22,3	22,3	22,2
Primes et réserves	131,3	144,0	152,6
Report à nouveau	0,2	0,1	(3,2)
Résultat de l'exercice	1,2	3,3	17,7
Capitaux propres	155,0	169,7	189,3
Provisions pour risques et charges	20,3	7,5	8,7
Dettes financières	247,8	304,9	291,3
Autres dettes	61,6	37,9	56,9
Écart de conversion (passif)	11,7	4,9	1,7
Total du passif	496,4	524,9	547,9

Nota : les comptes annuels détaillés de la société mère Le Carbone-Lorraine sont disponibles au siège de la société, Immeuble La Fayette, 2-3 place des Vosges, 92400 Courbevoie (France).

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

	2002	2001	2000	1999	1998
1. Capital en fin d'exercice					
Capital (en M€)	22,3	22,3	22,2	21,8	16,5
Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	11 139 150	11 128 462	11 109 733	10 895 464	10 785 937
Valeur nominale de l'action ⁽¹⁾ (en €)	2	2	2	2	1,52
2. Résultat global des opérations effectuées (en M€)					
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements, provisions et participation des salariés	21,7	1,5	19,5	27,6	22,4
Impôts sur les sociétés	(5,0)	(7,6)	(2,8)	(1,3)	9,5
Résultat de l'exercice après impôts, participation, amortissements et provisions	1,2	3,3	17,7	14,6	5,8
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	9,3	13,2	15,9	9,6	9,5
3. Résultat des opérations par action (en €)					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,40	0,82	2,01	2,65	1,19
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,11	0,30	1,60	1,34	0,54
Dividende net versé à chaque action	0,60	0,80	1,06	0,88	0,88
4. Personnel ⁽³⁾					
Effectif moyen	6	6	1 082	1 091	1 116
Montant de la masse salariale (en M€)	1,0	2,5	34,9	32,3	33,3
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en M€)	0,4	1,2	14,5	14,3	14,1

(1) En date du 18 juin 1998, le nominal de l'action a été divisé par 5 de 50 F à 10 F ; et en date du 5 mai 1999, le nominal a été converti en euros, passant de 10 F à 2 €. Le nombre d'actions ainsi que les données relatives aux calculs par action ont été retraités sur les exercices antérieurs à 1999 pour rester comparables.

(2) Le montant des bénéfices distribués inclut, pour les exercices 2000, 2001 et 2002, un précompte à payer de respectivement 4,2 M€, 4,3 M€ et 2,6 M€.

(3) La filialisation de Carbone Lorraine Corporate Services est intervenue au 1^{er} mai 2001. En conséquence, les informations concernant Carbone Lorraine SA en 2002 ne sont pas directement comparables avec celles de l'année 2001.

Variation des capitaux propres de la société

En millions d'euros	2002	2001	2000
Montant au 1 ^{er} janvier	169,7	189,3	179,1
Augmentation de capital	-	-	-
Augmentation de capital souscrite par les salariés	0,2	0,3	6,5
Distribution de dividendes	(8,8)	(11,7)	(9,6)
Précompte	(4,3)	(4,1)	-
Résultat de l'exercice	1,2	3,3	17,7
Variation des provisions réglementées	0,4	(5,5)	(0,6)
Subventions d'investissements	(0,0)	(0,5)	(0,1)
Imputation de l'amortissement des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission d'actions	(0,1)	(0,1)	(0,2)
Écart de réévaluation 1976	(3,3)	(1,3)	(0,3)
Constitution de provision pour indemnités de départ à la retraite par imputation sur capitaux propres	-	-	(3,2)
Montant au 31 décembre	155,0	169,7	189,3

Filiales et participations

RENSEIGNEMENTS DETAILES En millions d'euros	Capital	Réserves ou autres	Quote-Part de capital détenue	Valeur comptable chez Carbone Lorraine SA		Prêts et avances consentis	Montants cautions et avals donnés
				Brute	Nette		
FILIALES CONSOLIDEES							
(capitaux propres consolidés au 31/12/2002)							
Carbone Lorraine Corporate Services (France)	3,0	0,7	100	3,0	3,0		
Carbone Lorraine Applications Electriques (France)	25,4	6,1	100	25,4	25,4		
Carbone Lorraine Composants (France)	20,0	3,6	100	19,9	19,9		
Carbone Lorraine Equipement Génie Chimique (France)	17,3	3,4	100	17,3	17,3		
AVO S.A. (France)	0,3	15,1	100	13,1	13,1		
Ferraz Shawmut S.A. (France)	1,3	5,6	100	9,6	9,6	0,9	
Ugimag S.A. (France)	32,4	(34,2)	100	14,5	0,0	13,6	
Le Carbone Holdinggesellschaft KG (Allemagne)	29,1	3,6	100	30,3	30,3	8,1	
Carbone Lorraine GmbH (Allemagne)	0,0	1,7	100	1,6	1,6		
Sofacel (Espagne)	3,2	0,9	50	0,7	0,7		
Ferraz Shawmut España (Espagne)	2,4	0,8	100	2,4	2,4	5,6	
Le Carbone Holdings (Grande Bretagne)	9,9	5,8	100	0,9	0,9	10,7	
Il Carbonio (Italie)	2,5	6,4	100	2,1	2,1		
Carbone Lorraine Nederland (Pays-Bas)	0,1	1,9	100	0,2	0,2		
Svenska Le Carbone (Suède)	0,6	2,1	100	0,8	0,8		
Carbone Lorraine Australia (Australie)	0,7	0,8	100	0,7	0,7		
Carbone KK (Japon)	2,1	(3,5)	100	2,1	0,0		2,6
Carbone Lorraine Korea (Corée)	12,1	0,3	100	12,1	11,5		
Carbone of America (Canada)	11,2	(3,1)	100	1,3	1,3	7,4	
CLNA (États-Unis)	23,6	37,9	100	115,6	115,6	4,5	
Ferraz Fuse Corp. (États-Unis)	27,9	4,0	100	27,9	27,9	82,7	
Carbono Lorena (Brésil)	39,1	(33,7)	100	21,7	20,1		
Carbone South Africa (République d'Afrique du Sud)	1,0	0,7	62,3	1,1	1,1		
FILIALES NON CONSOLIDÉES							
(capitaux propres statutaires au 31/12/2001)							
Carbone Lorraine SAIC (Argentine)	0,2	0,2	100	1,0	0,4		
Carbone Lorraine Information Systems (France)	0,5	0,0	100	0,5	0,5		
Carbone Lorraine Shanghai (Chine)	0,2	0,0	100	0,2	0,2		
Carbone Lorraine Grèce (Grèce)	0,4	0,2	100	0,6	0,6		
Carbone Lorraine Hungaria (Hongrie)	0,3	(0,1)	100	0,4	0,0		
Carbone Lorraine India (Inde)	1,0	0,1	100	1,1	1,1		
Elca Carbone Lorraine PVT Ltd (Inde)	0,3	0,5	100	4,3	4,1		
Carbone Lorraine Madras (Inde)	0,4	0,1	51	0,4	0,4		
Carbone Lorraine Malaysia (Malaisie)	0,4	0,0	90	0,4	0,4		
Carbone Lorraine Singapore Holding Pte Ltd (Singapour)	1,1	(0,7)	95	1,1	0,4		
Carbone Lorraine Sanayi Urünleri AS (Turquie)	0,5	1,7	100	5,0	2,1		
Morganite Lorraine de Venezuela (Venezuela)	0,0	0,0	100	0,3	0,0		
AUTRES FILIALES NON CONSOLIDÉES							
Filiales (+ 50 %)	1,3	3,0		0,8	0,8	1,0	
Participations (10 à 50 %)	0,1	0,6		0,1	0,1		0,1
Autres participations (moins de 10 %)	0,0	0,0		0,0			
TOTAL				340,4	316,6		

Informations juridiques et financières

>Complément d'information	60
Renseignements à caractère général concernant l'émetteur	60
Renseignements à caractère général concernant le capital.....	65
Organes d'administration, de direction et de surveillance	69
>Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003 (première convocation)	75
Rapport du Conseil d'Administration	75
Projet de résolutions	77
>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	80
>Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents du Plan d'Epargne Groupe	81
>Responsable du document et responsables du contrôle des comptes	82
>Tableau de concordance	84

> Complément d'information

Renseignements à caractère général concernant l'émetteur

Dénomination sociale et siège social

LE CARBONE-LORRAINE

Immeuble La Fayette

2-3, place des Vosges

La Défense 5 - 92400 Courbevoie

Forme, nationalité et législation

Société Anonyme régie par la législation française, notamment par la loi du 24 juillet 1966.

Constitution et durée

La Société a commencé d'exister le 1^{er} janvier 1937 et prendra fin le 31 décembre 2035, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Objet social (statuts, article 3)

La Société a pour objet, en France et dans tous les autres pays :

l'accomplissement de toutes opérations concernant l'étude, la fabrication, la transformation, l'utilisation et la vente :

1. des produits, objets ou appareils à base de carbone associé ou non à d'autres matériaux ;
2. des poudres métalliques, des objets obtenus à partir de ces poudres, des alliages spéciaux et des objets obtenus à partir de ces alliages ;
3. des produits électromécaniques et électroniques ;
4. de tous les produits industriels, notamment métallurgiques, mécaniques, en matières plastiques et en élastomères ;
5. de tous autres produits, objets ou appareils pouvant avoir des connexions avec les précédents :
 - soit par l'utilisation de ceux-ci dans leur constitution,
 - soit par le développement des recherches,
 - soit par les procédés de fabrication, les applications industrielles ou les réseaux de commercialisation.

La Société, dans le domaine d'activité ci-dessus défini, pourra notamment se livrer aux opérations de toute nature se rapportant :

- aux matières premières, matériaux préparés, composants et éléments, pièces détachées et semi-produits, produits finis et appareils, combinaisons d'appareils, ensemble de toutes espèces et de toutes dimensions réunissant des combinaisons d'appareils,
- à tous travaux,
- à toutes techniques.

La Société pourra aussi réaliser indirectement les opérations relatives à des activités techniques, industrielles ou commerciales. Elle pourra, à cet effet, créer toutes sociétés et tous groupements, prendre toutes participations dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes, effectuer tous apports et toutes souscriptions, procéder à tous achats ou ventes de titres, de parts ou de droits sociaux.

Et, généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher principalement ou accessoirement à ces activités.

La Société pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes français ou étrangers.

Registre du Commerce et des Sociétés

RCS NANTERRE B 572 060 333 - CODE APE : 268 C.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au siège social auprès de :

M. Jean-Claude SUQUET

Directeur Administratif et Financier

LE CARBONE-LORRAINE

Immeuble La Fayette

2-3, place des Vosges

La Défense 5, 92400 Courbevoie (France)

Tél. : +33 (0)1 46 91 54 19

Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (statuts, article 26)

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1^{er} du Code de Commerce.

Le bénéfice de l'exercice, tel qu'il apparaît au compte de résultat, est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale".

Lorsque ladite réserve aura atteint le dixième du capital, ce prélèvement cessera d'être obligatoire ; mais si, pour une cause quelconque, la réserve redescendait au-dessous du dixième du capital, le prélèvement reprendrait son cours.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves conformément à la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, il est tout d'abord prélevé un premier dividende égal à 5 % de la valeur nominale libérée et non remboursée des actions, sans que, si le bénéfice d'une année, après le prélèvement ci-dessus stipulé, ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Ensuite, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement de telles sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau, soit pour la constitution de réserves dont le Conseil détermine l'emploi.

Le solde est réparti aux actionnaires sans distinction.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut, en outre, décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Assemblée Générale (statuts, article 25)

Convocation-Admission

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi et délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins une action libérée des versements exigibles.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, justifier de l'immobilisation de leurs titres cinq jours avant la date fixée pour la réunion.

Le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire ces délais.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou l'un des Vice-Présidents et, à défaut, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies certifiées par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Secrétaire du Conseil d'Administration ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Franchissement de seuil (statuts, article 11^{ter})

Les statuts de la Société prévoient une obligation de déclaration de tout franchissement de seuil supérieur ou égal à 1 % en capital ou en droits de vote.

Intervention de la Société sur ses propres actions

(visa COB n° 02-416 du 18 avril 2002)

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2002 a autorisé, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, la Société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue de :

- la régularisation des cours de bourse, ou
- l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarial ou de plans d'épargne entreprise, ou
- l'utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou, plus généralement, dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Le prix maximum d'achat ne devait pas excéder 90 € par action et le prix de vente ne devait pas être inférieur à 35 € par action après les ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Au cours de l'année 2002, la Société a fait usage de la dite autorisation dans le cadre d'opérations de régularisation du cours de Bourse. A ce titre, 25 079 actions ont été achetées au cours de 34,99 € et aucune action n'a été vendue. Le nombre d'actions inscrites au compte de la société au 31 décembre 2002 s'élève à 169 897, représentant 1,53 % du capital de la société.

Une nouvelle autorisation de rachat d'actions est proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003 (première convocation).

Droit de vote double

Il n'existe pas de droit de vote double.

Gestion des Risques

Le Groupe Carbone Lorraine conduit une politique de gestion de ses risques dans le souci d'assurer la protection de ses salariés, de son environnement et de l'ensemble de ses actifs. Le Comité des Risques, créé en 2001, met en œuvre une politique d'identification des risques et détermine les axes de prévention visant à en réduire l'impact.

Risques industriels

Les procédés industriels mis en œuvre par le Groupe ne présentent pas de caractère dangereux pouvant entraîner des réactions chimiques importantes. Les sites n'ont pas d'installation significative de stockage de gaz ou de produits chimiques, et aucun d'entre eux n'est classé Seveso. Les sites soumis à des autorisations d'exploiter, et notamment à la réglementation des ICPE en France, s'y conforment.

Le Groupe a effectué en 2002 un recensement de ses équipements "stratégiques" et initialise progressivement des plans de secours afin de réduire au maximum le délai de mise en place d'une solution alternative en cas de sinistre.

Risques liés à l'environnement

Le Groupe s'est doté d'une politique environnementale conforme à la certification ISO 14001. Cette politique prévoit notamment d'inventorier les risques potentiels des sites industriels et des produits et de vérifier le caractère suffisant des mesures de prévention mises en place afin d'éviter tout accident pouvant avoir un impact sur les personnes et les milieux avoisinants. Certains sites ont déjà obtenu la certification ISO 14001, et la démarche engagée se poursuit afin que les sites les plus importants du Groupe soient certifiés d'ici 2005.

L'acquisition de tout nouveau site en France ou à l'étranger fait l'objet d'audits environnementaux approfondis réalisés avec l'appui de cabinets spécialisés.

Risques matières premières

Le Groupe a effectué en 2002 une étude afin de déterminer les risques liés aux matières premières ainsi que sa dépendance vis-à-vis de fournisseurs dont la défaillance aurait un impact direct sur sa production et la qualité des livraisons à ses clients.

Cette étude n'a pas révélé de dépendance ou de sensibilité majeure vis-à-vis des matières premières utilisées. Cependant, des plans d'actions spécifiques, visant à la fois à diversifier les sources d'approvisionnement et à sécuriser les relations fournisseurs, seront conduits en 2003.

Risques pays

Le Groupe possède des implantations industrielles dans des pays considérés à risque (classement Coface), c'est-à-dire en Turquie, au Venezuela, en Colombie et en Argentine. Ces filiales non consolidées représentent potentiellement un risque même si celui-ci reste très faible compte tenu de leur taille.

Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurances mondiaux auprès de compagnies d'assurances de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'Exploitation, Responsabilité Civile, Environnement, Responsabilité Civile Aviation et Transport. Ces programmes mondiaux assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites d'assurance adaptées à leurs besoins.

Dans le cadre du programme d'assurance Responsabilité Civile (avant et après livraison) et Environnement sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait, les dommages aux biens confiés, les frais de dépollution. Ce programme est composé d'une police mère établie en France et de polices locales dans certains pays.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Pertes d'Exploitation, sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutifs à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel que incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ce programme est composé d'une police mère établie en France et de polices locales dans certains pays.

La politique d'assurance du Groupe est déterminée par la Direction Générale. Dans un contexte difficile du marché de l'assurance, les niveaux de couverture sont fixés en fonction de l'évaluation des risques encourus pour chaque entité du Groupe, dans le souci de garantir la pérennité de l'entreprise.

Risques sociaux

La Société attache une attention particulière à la qualité des relations sociales et au développement du dialogue avec les partenaires sociaux. Ainsi, les représentants des partenaires sociaux, les représentants du personnel et la Direction se réunissent chaque année au sein du Comité de Groupe en France et au sein du Comité Européen. Par ailleurs, les responsables de chacun des syndicats présents sur les sites français du Groupe sont reçus au moins une fois par an par le Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

Lorsque des opérations de réorganisation pouvant avoir un effet sur les effectifs sont envisagées, les solutions à mettre en œuvre sont étudiées en concertation avec les syndicats et les représentants du personnel, en conformité avec les dispositions légales. Des dispositifs adaptés sont prévus afin de favoriser les reclassements des salariés concernés au sein ou en-dehors du Groupe.

Afin de se prémunir au mieux du risque de perte de savoir-faire, le Groupe identifie les hommes et femmes clés de son organisation et met en place des mesures propres à les fidéliser et/ou à assurer leur remplacement.

Risques de marché financier et de financement

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir le risque de change dès la prise de commande ou de couvrir un budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux commerciaux intra-Groupe. Ces risques sont couverts par un système de netting qui permet à la maison-mère de prendre des couvertures sur l'exposition nette par devise auprès d'établissements financiers de premier plan. Pour se prémunir contre ces risques de change, le Groupe utilise principalement des contrats à terme.

Les emprunts sont souscrits par les sociétés concernées en devise locale, sauf cas particulier.

En ce qui concerne la maison-mère, les emprunts en devises étrangères sont adossés à des prêts dans les mêmes devises à ses filiales.

Pour couvrir le risque de taux, des couvertures sont souscrites par la maison mère auprès d'établissements financiers de premier plan, essentiellement sous la forme de swaps et de caps, ces opérations étant adossées aux emprunts existants.

Les couvertures sont centralisées au niveau de la Direction Financière du Groupe et effectuées dans le cadre de procédures définies par la Direction Générale.

Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas soumis aux risques de marché liés à ceux-ci.

En matière de financements bancaires, la politique du Groupe est de couvrir l'intégralité de ses besoins par des crédits confirmés. Au 31/12/02, le Groupe disposait de 293 MUSD d'emprunts confirmés, dont 77 MUSD à échéance inférieure à 1 an, le solde étant échu fin 2005, début 2006.

Risques action

Les valeurs mobilières de placement sont exclusivement constituées de 169 897 actions autodétenues. Une baisse de 10% du cours des actions autodétenues par rapport au cours moyen de fin d'année 2002 (24,17 €) aurait une incidence de 0,4 M€ sur le résultat avant impôt.

Risques juridiques

Dépendance de la Société

Le Groupe Carbone Lorraine n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement qui pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

Valeo figure parmi les principaux clients du Groupe et notamment de la division Aimants en Amérique du Nord. Valeo représente 7 % du chiffre d'affaires consolidé. Au cours de l'exercice 2002, la filiale américaine de Valeo, VESI, a mis fin à la procédure de redressement judiciaire qu'elle avait initiée en décembre 2001 permettant ainsi à deux filiales américaines du Groupe Carbone Lorraine de recouvrer 95 % du montant de la créance qu'elles avaient déclarée dans le cadre de cette procédure.

Aucun autre client ne représente plus de 3,2 % du chiffre d'affaires.

Litiges

En décembre 2002, Carbone Lorraine s'est vu imposer par la Commission Européenne une amende de 6,97 millions d'euros, à la suite d'une enquête relative à des pratiques anti-concurrentielles dans l'industrie des spécialités en graphite portant sur la période 1993-1998.

En 2002, Carbone Lorraine a été informé par la Commission Européenne qu'une enquête était diligentée dans le domaine des balais pour moteurs électriques et produits mécaniques. Cette enquête ainsi que celle relative aux spécialités graphites font suite à l'enquête qui avait été initiée par le Département Américain de la Justice en 1999 sur les produits graphites et qui a été définitivement close en 2000 par la signature d'une transaction entre COAIC et le Département Américain de la Justice.

COAIC fait actuellement l'objet de poursuites devant les tribunaux civils aux États-Unis de la part de certains de ses clients américains. Les procédures qui font suite à la transaction signée en 2000 entre la société Carbone Of America Industries Corp. (COAIC) et le Département américain de la Justice devraient aboutir dans un proche avenir. D'autres poursuites sont la conséquence de l'annonce faite en novembre 2002 de la signature d'une transaction entre la société Morgan Crucible Ltd et le Département Américain de la Justice dans le cadre d'une enquête relative à des pratiques anti-concurrentielles aux États-Unis pour certaines catégories de balais pour moteurs électriques.

Sur la base des informations disponibles, les provisions nécessaires ont été constituées pour l'ensemble des litiges en cours identifiés pour lesquels une estimation raisonnable du coût est possible. L'ensemble des litiges mentionnés ci-dessus ont été provisionnés.

Depuis 1999, le Groupe a mis en œuvre un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations relatives aux pratiques anti-concurrentielles. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

Il n'existe aucun autre risque identifié de quelque nature que ce soit qui aurait eu, ou qui serait susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le résultat du Groupe.

Il n'existe pas actuellement de fait exceptionnel ou d'affaire contentieuse qui serait susceptible d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société ou du Groupe Carbone Lorraine.

Renseignements à caractère général concernant le capital

Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

Montant et composition du capital (statuts, article 6)

A la date du 31 décembre 2002, le capital social est fixé à € 22 278 300, divisé en 11 139 150 actions de € 2, toutes de même catégorie.

Autorisations d'augmentations de capital

AGM du 15 mai 2002

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2002 a autorisé le Conseil d'Administration :

- à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ;
- à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des obligations convertibles, des obligations à bon de souscription d'actions ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette autorisation, est de 10 M€. Cette autorisation, qui annule les autorisations antérieures, n'a pas été utilisée en 2002. Elle reste valable jusqu'au 14 juillet 2004.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2002 a également autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société. Le nombre maximal d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des options consenties est limité au maximum à 250 000 actions de 2 € nominal et au plus au nombre correspondant d'options annulées dans le cadre du plan autorisé le 10 mai 2000. Le Conseil a décidé, dans sa séance du 21 mai 2002, de faire usage de ladite autorisation en attribuant à certains cadres de la Société des options permettant de souscrire au total 125 000 actions de 2 € de nominal. Le solde non utilisé de l'autorisation est de 125 000 actions. L'autorisation est valable jusqu'au 14 juillet 2005. L'exercice de ces options était soumis à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net par action en 2002. Cet objectif n'ayant pas été atteint, ces options ne peuvent être levées et sont de fait annulées.

AGM du 10 mai 2000

L'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration :

- à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société,
- à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des obligations convertibles, des obligations à bon de souscription d'action ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu de cette autorisation est de 10 M€, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver le droit des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions, conformément à la loi.

Cette autorisation n'a pas été utilisée et est devenue caduque du fait de la nouvelle AGM du 15 mai 2002.

L'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2000 a également autorisé le Conseil d'Administration à émettre des actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu de cette autorisation est de 800 000 €. L'autorisation est valable jusqu'au 10 mai 2003 et n'a pas été utilisée à ce jour.

L'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2000 a par ailleurs autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés du Groupe ou de certains d'entre eux des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ; le montant nominal maximum des augmentations de capital autorisé par cette émission est limité à 870 000 €, correspondant à 435 000 actions nouvelles de 2 € de nominal chacune. Le Conseil a utilisé cette autorisation en 2000 pour attribuer 431 400 options. Le droit à la levée de ces options était acquis par tiers pour les années 2000, 2001 et 2002, et soumis à l'atteinte d'objectifs annuels de résultat courant net par action. L'objectif pour 2000 a été atteint, et un tiers de ces options a été acquis. Le solde, soit 265 900 options, a été annulé et partiellement remplacé par la nouvelle attribution décidée par le Conseil du 21 mai 2002. L'autorisation du 10 mai 2000 est devenue caduque du fait de la nouvelle AGM du 15 mai 2002.

Tableau d'évolution du capital *

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions après opération
31.10.1997	Création de 19 539 actions de F 50 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	97 447 400	22 626 162	1 948 948
31.12.1997	Création de 27 483 actions de F 50 nominal par suite de la conversion de 26 862 obligations convertibles 1988	98 821 550	20 205 723	1 976 431
31.12.1997	Création de 47 213 actions par suite de la conversion de 46 289 obligations convertibles 1993	101 182 200	20 779 332	2 083 644
19.06.1998	Division du nominal des actions, cf. 11 ^e résolution AGM du 20 avril 1998			10 118 220
31.12.1998	Création de 654 720 actions de F 10 nominal par suite de la conversion, avant division du nominal, de 128 330 obligations convertibles 1993	107 729 400	57 711 624	10 772 940
31.12.1998	Création de 12 997 actions de F 10 nominal par la levée d'options de souscription, dont 1 437 avant division du nominal et 5 812 après division du nominal	107 859 370	1 378 575	10 785 937
05.05.1999	Conversion du nominal des actions de F 10 nominal à € 2 nominal, cf. 7 ^e résolution AGM du 5 mai 1999	21 571 874	(5 128 819)	10 785 937
27.05.1999	Création de 99 962 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	21 771 798	2 898 898	10 885 899
31.12.1999	Création de 9 565 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	21 790 928	170 470	10 895 464
15.06.2000	Création de 199 998 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	22 190 924	5 799 942	11 095 462
31.12.2000	Création de 14 271 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 219 466	224 024	11 109 733
31.12.2001	Création de 18 729 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 256 924	292 041	11 128 462
31.12.2002	Création de 10 688 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 278 300	180 704	11 139 150

*A partir du 5 mai 1999, date de la conversion du capital en euros, les chiffres sont donnés en euros.

Certificats de droits de vote

Certificats d'investissement

Néant.

Titres donnant accès au capital

Entre juillet 1995 et décembre 2002, il a été attribué des options de souscription dont 10 688 ont été exercées durant l'exercice 2002. Le nombre d'options restant à exercer au 31/12/02, après prise en compte des annulations, permet d'acquérir 592 250 actions nouvelles de € 2 de nominal. A part les options de souscription, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de Carbone Lorraine.

Évolution de la répartition du capital

% capital	31/12/02	31/12/01	31/12/00
BNP Paribas	21,1	21,1	21,1
Public	77,4	77,6	78,4
Autodétention	1,5	1,3	0,5
Total	100,0	100,0	100,0

Capital

Au 31.12.2002, le capital de la Société est de 22 278 300 € divisé en 11 139 150 actions de € 2 nominal chacune.

Le nombre de droits de vote est de 10 969 253.

La société a demandé à la Sicovam une étude au 31.12.2002 sur les Titres au Porteur Identifiable (TPI). Cette étude a permis de recenser 26 560 actionnaires.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2002

	Nombre d'actions	Capital %	Droits de vote %
BNP Paribas	2 348 760	21,1	21,4
Public, dont :	8 620 493	77,4	78,6
- C.D.C.	812 141	7,3	7,4
- Arnhold and S. Bleichroeder	576 000	5,2	5,2
- actionnaires salariés	324 968	2,9	3,0
Autodétention	169 897	1,5	-
Total	11 139 150	100,0	100,0

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2001

	Nombre d'actions	Capital %	Droits de vote %
BNP Paribas	2 348 760	21,1	21,4
Public, dont :	8 634 884	77,6	78,6
- C.D.C.	778 392	7,0	7,0
- actionnaires salariés	355 718	3,2	3,2
Autodétention	144 818	1,3	-
Total	11 128 462	100,0	100,0

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2000

	Nombre d'actions	Capital %	Droits de vote %
BNP Paribas	2 348 760	21,1	21,2
Public, dont :	8 704 629	78,4	78,8
- Lazard Asset Management	561 035	5,0	5,0
- actionnaires salariés	373 123	3,4	3,4
Autodétention	56 344	0,5	-
Total	11 109 733	100,0	100,0

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'actionnaires autres que BNP Paribas, la Caisse des Dépôts et Consignations et Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, Inc. qui détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Les organes de direction et d'administration possèdent 4366 actions. Le personnel du Groupe détient 2,9 % du capital.

Au 31 décembre 2002, le nombre de titres détenus par le personnel en France par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement de l'entreprise est de 213 874 actions, représentant 1,9 % du capital.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de l'organe de direction sont au nombre de 141 500. À part les options de souscription, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de Carbone Lorraine.

Franchissements de seuil

En date du 3 mai 2002, groupe Société Générale a franchi à la baisse le seuil de 1 % du capital. En date du 11 novembre 2002, Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, Inc. a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital.

Nombre d'actionnaires : 29 000 sur la base des encours SICOVAM au 31 décembre 2002.

A la connaissance de la Société, la répartition du capital au 31.12.2002 était la suivante :

actionnaires individuels : 22,3 % (dont actionnaires salariés : 2,9 %) ; BNP Paribas : 21,1 % ; autres investisseurs français : 26,3 % ; autres investisseurs institutionnels : 25,9 % (les investisseurs américains et britanniques détiennent respectivement 11 % et 10 % du capital).

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires, ni de convention relative à son capital.

La Société détient directement ses propres actions à hauteur de 1,5 % du capital.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

Marché des titres

Les actions sont admises au Premier Marché de la Bourse de Paris au SRD (Service à Règlement Différé). L'action Carbone Lorraine fait partie de la composition de l'indice SBF 120 et Euronext 150. 11 139 150 actions sont admises à la cote.

Action	Nb. d'actions échangées (en unité)	Capitaux échangés (en M€) ⁽¹⁾	Cours extrêmes ⁽²⁾	
			Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
Carbone Lorraine				
2001				
Juillet	275 328	11,70	43,84	40,90
Août	218 068	9,06	42,00	40,60
Septembre	599 955	18,64	40,80	24,15
Octobre	370 866	11,54	32,90	28,53
Novembre	422 336	14,06	36,85	30,41
Décembre	365 857	12,06	36,20	28,05
2002				
Janvier	573 186	17,71	32,00	28,80
Février	377 613	11,89	33,02	29,50
Mars	278 546	9,43	35,80	31,88
Avril	499 667	19,28	39,48	33,10
Mai	346 606	12,76	39,12	36,25
Juin	316 173	9,99	37,19	29,50
Juillet	359 404	9,74	32,90	23,51
Août	240 811	6,58	28,50	25,75
Septembre	385 546	8,71	27,50	20,10
Octobre	310 310	7,97	29,95	22,60
Novembre	457 877	12,24	28,51	22,90
Décembre	322 215	7,15	27,16	20,15
2003				
Janvier	127 402	2,78	23,20	20,38
Février	157 947	2,92	21,00	16,60

Source Bloomberg.

(1) Sur la base du cours moyen mensuel.

(2) Sur la base des cours extrêmes mensuels en cours de séance.

Dividendes

	Nb. d'actions à la clôture de l'exercice	Revenu par action (en €)			Cours de Bourse (en €)			Taux de rendement global sur la base du dernier cours
		Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global	+ Haut	+ Bas	Dernier	
1998	10 785 937	0,88	0,44	1,32	93,39	32,32	40,40	3,28 %
1999 ⁽¹⁾	10 895 464	0,88	0,44	1,32	57,70	34,01	46,80	2,82 %
2000	11 109 733	1,06	0,53	1,59	55,95	36,20	53,00	3,00 %
2001	11 128 462	0,80	0,40	1,20	52,45	24,15	30,00	4,00 %
2002	11 139 150	0,60	0,30	0,90	39,48	20,10	22,26	4,04 %

(1) En date du 5 mai 1999, le nominal de l'action a été converti en euros pour être porté à 2 € par action.

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit 5 ans à compter de leur date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

Au titre de l'exercice 2002, la 3e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003 (première convocation) prévoit de fixer le dividende à 0,60 € par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,30 € par action portant le revenu global à 0,90 €.

Organes d'administration, de direction et de surveillance

Composition du Conseil d'Administration au 4 mars 2003

Président :

Claude COCOZZA

nommé le 6 mars 1997

Administrateur et Président de :
CARBONE LORRAINE NORTH AMERICA, UGIMAG SA
Administrateur de :
Entreprise THIVENT, SOFACEL
Membre du Conseil de Surveillance de :
Compagnie de FIVES-LILLE

Administrateurs :

Jean-Pierre CAPRON ⁽¹⁾

nommé le 11 juillet 1995

Membre du Conseil de Surveillance de :
TECHNIP-COFLEXIP
Ancien Président du Directoire de :
Compagnie de FIVES-LILLE

Robert CHAUPRADE ⁽¹⁾

nommé le 11 juillet 1995

Gérant de :
SARL Robert CHAUPRADE Consultant
Ancien Directeur-Général Adjoint de :
MATRA DEFENSE
Ancien Président-Directeur Général de :
MATRA ELECTRONIQUE

Hervé COUFFIN

nommé le 11 juillet 1995

Président de :
FINANCIERE FELIX SAS, AGZ Holding
Membre du Comité Exécutif de :
PARIBAS AFFAIRES INDUSTRIELLES (PAI)
Administrateur de :
CEVA SANTE ANIMALE, ANTARGAZ, GERFIN SAS (Groupe GERFLOR), ENTREFLOR (S.A. Luxembourgeoise – Groupe GERFLOR), MAYROY (S.A. Luxembourgeoise – Groupe BEAUFOUR-IPSEN)
Membre du Conseil de Surveillance de :
BEAUFOUR-IPSEN SAS
Représentant permanent de :
PARIBAS PARTICIPATIONS, Censeur au conseil d'administration de BOUYGUES TELECOM.

Jean-Claude KARPELES ⁽¹⁾

nommé le 5 mai 1999

Délégué Général de :
FIEEC, GIMELEC
Gérant de :
ELEC Promotion SARL, GIMELEC Promotion SARL
Administrateur de :
CPI Media, SCRELEC, SA du Château de Campuget.

Patrick KRON ⁽¹⁾

nommé le 11 juillet 1995

démissionnaire au

31 décembre 2002

Président du Directoire de :
IMERYS
Président de :
MIRCAL (France), IMERYS UK Ltd (Grande-Bretagne), IMERYS USA, Inc. (USA),
PLIBRICO SA (Luxembourg), PLIBRICO GmbH (Allemagne)
Administrateur de :
TIMCAL S.A (Suisse), TREIBACHER (Autriche), ALSTOM (France)

Jean-Paul JACAMON ⁽¹⁾

nommé le 1^{er} janvier 2003

Administrateur de :
PECHINEY (France), STACI (France), AMEC (Grande-Bretagne)
Gérant de :
MARLY CONSEIL, MARLY PICTURES, SARL JACAMON

Walter PIZZAFERRI ⁽¹⁾

nommé le 5 mai 1999

Administrateur de :
STRATORG

Jean-Paul BERNARDINI

nommé le 5 décembre 2001

Administrateur de :
INFOVISTA (France), ORANGE Holding A/S (Danemark)
Représentant permanent de :
BANEXI Communication (France) en tant que Censeur de BOUYGUES TELECOM
(France), PAI Management (France) en tant que Censeur de LD COM (France)

(1) Administrateurs indépendants

Dans sa séance du 11 juillet 1995, le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur qui précise que, outre ses pouvoirs légaux, le Conseil d'Administration : approuve chaque année les orientations stratégiques et les objectifs à moyen terme dans le cadre d'un plan triennal, examine le budget de l'année suivante, prend acte des plans d'action envisagés, fixe l'enveloppe globale d'investissements et est informé des projets d'investissements importants.

Le règlement intérieur définit également les responsabilités du Comité des Comptes et du Comité des Nominations et des Rémunérations qui sont énoncées ci-après.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois durant l'année 2002.

Comités constitués par le Conseil d'Administration

Comité des Comptes

Le Conseil d'Administration a créé en 1995 un Comité des Comptes placé sous sa responsabilité. Le Comité des Comptes est composé au minimum de 3 membres et au maximum de 5 membres, désignés par le Conseil parmi ses membres. Ce Comité, qui se réunit au moins deux fois par an, a pour mission :

- d'examiner et d'évaluer les documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés de comptes annuels,
- de s'assurer du suivi des recommandations préconisées par les Commissaires aux Comptes et l'audit interne,
- plus généralement d'examiner toute question relative à l'établissement, au contrôle ou à la publication des comptes individuels ou consolidés, annuels ou intérimaires de la Société,
- d'assurer la surveillance de l'efficacité du contrôle externe et du contrôle interne de la Société,
- de prendre connaissance du rapport du Comité des Risques du Groupe.

Le Comité comprend, au 31 décembre 2002, Jean-Paul Bernardini, Jean-Claude Karpeles, administrateur indépendant et Robert Chauprade, administrateur indépendant, qui en assure la Présidence. A dater du 17 mars 2003, Jean-Pierre Capron, Administrateur indépendant, remplacera Robert Chauprade en tant que membre et Président du Comité ; le nouvel intitulé du Comité sera Comité d'Audit et des Comptes.

Le Comité des Comptes s'est réuni 3 fois durant l'exercice 2002.

Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Conseil d'Administration a créé en 1995 un Comité des Nominations et des Rémunérations placé sous sa responsabilité. Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé au minimum de 3 membres et au maximum de 5 membres, désignés par le Conseil parmi ses membres.

Ce Comité émet des recommandations sur :

- la nomination de nouveaux administrateurs et de nouveaux membres du Comité Directeur,
- la rémunération du Président-Directeur Général et des membres du Comité Directeur,
- les avantages divers (retraite, prévoyance...) qui pourraient être adjoints à ces rémunérations,
- l'attribution éventuelle d'options de souscription ou d'achat (bénéficiaires, nombre d'actions, conditions de prix) à des cadres dirigeants.

Le Comité comprenait, au 31 décembre 2002, Jean-Pierre Capron et Hervé Couffin, tous deux administrateurs n'ayant pas de responsabilité opérationnelle, ainsi que Claude Cocozza, qui participe aux délibérations pour les questions qui ne le concernent pas personnellement ; il était présidé par Patrick Kron jusqu'à sa démission du Conseil, le 31 décembre 2002. A compter du 17 mars 2003, il sera présidé par Robert Chauprade, Administrateur indépendant.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni 2 fois et a été consulté 4 fois durant l'exercice 2002.

Comité Directeur

Le Comité Directeur, organe de direction, est composé de cinq membres :

- C. Cocozza Président-Directeur Général
- M. Coniglio Directeur Général Adjoint
 Directeur des activités Applications Électriques et Systèmes et Matériaux Avancés
- B. Leduc Directeur des Ressources Humaines
 Qualité et Progrès Continu
- M. Renart Directeur de l'activité Protection Électrique
- J.-C. Suquet Directeur Administratif et Financier

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

En millions d'Euros		Deloitte Touche Tohmatsu		Ernst & Young	
		Montant	%	Montant	%
Audit	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0,4	45	0,9	50
	Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0,3	33	0,3	17
Sous-total		0,7	78	1,2	67
Autres prestations, le cas échéant	Juridique, fiscal, social	0,1	11	0,6	33
	Technologies de l'information	0,1	11	0,0	0
Sous-total		0,2	22	0,6	33
	Total	0,9	100	1,8	100

Intérêt des dirigeants dans le capital de l'émetteur

Nombre d'actions détenues par les organes de direction et d'administration : 4 366.

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque Administrateur doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

Rémunération et avantages en nature

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2002, aux mandataires sociaux de la société Le Carbone Lorraine, à savoir les huit Administrateurs dont le Président-Directeur Général, s'élève à 522 683 € et se décompose en :

- rémunération des Administrateurs (hors Président-Directeur Général) : 56 000 € de jetons de présence, correspondant à une somme de 8 000 € versée à chacun des Administrateurs (hors Président-Directeur Général) ;
- rémunération du Président-Directeur Général au titre de 2002 : 300 000 € de salaire de base, 151 590 € au titre du bonus lié aux performances réalisées en 2002 (et qui sera payé en 2003), 8 000 € de jetons de présence et 7 093 € d'avantages en nature. Les avantages en nature du Président-Directeur Général incluent les cotisations au titre de la garantie sociale des dirigeants d'entreprise (GSC).

Le montant global des rémunérations des organes de direction (Comité Directeur), non mandataires sociaux, s'élève pour 2002 à 1 114 394 €.

La rémunération des organes de direction, non mandataires sociaux, est constituée d'une rémunération de base de 766 792 €, d'avantages en nature de 7 299 € et d'une rémunération variable de 340 303 € correspondant au bonus lié aux performances réalisées en 2002 (et qui sera payé en 2003). La rémunération de base est proposée au Conseil par le Comité des Nominations et des Rémunérations, après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché. Le système des bonus pour le Comité Directeur repose sur les réalisations obtenues par rapport :

- aux objectifs de Résultat Economique (résultat opérationnel après impôts diminué du coût des capitaux employés) du Groupe ;
- à certains objectifs individuels.

Options conférées sur les actions de l'émetteur à l'ensemble des membres de l'organe de direction dans sa composition actuelle

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de l'organe de direction sont au nombre de 141 500. 10 688 options ont été levées au prix moyen pondéré de 35,42 € (plans 1995 et 1996).

Les membres de l'organe de direction ne possèdent pas d'option de souscription ou d'achat d'actions sur les filiales du Groupe.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au P-DG, seul mandataire social de la société							
	Plan 95	Plan 96	Plan 97	Plan 99	Plan 00	Plan 02	TOTAL
Date du Conseil d'Administration	11 juillet 95	20 juin 96	17 juin 97	08 mars 99	10 mai 00	21 mai 02	
Nombre d'actions pouvant être souscrites	12 500	6 250	12 500	15 000	30 000	9 000	85 250
Point de départ d'exercice des options	janvier 98	juillet 98	juin 02	mars 04	mars 05	mai 06	
Date d'expiration	juin 05	juin 06	juin 07	mars 09	mars 10	mai 12	
Prix de souscription	17,26	22,29	37,86	36,00	47,00	37,65	
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2002							-
Options annulées en 2002					20 000	9 000	29 000
Options restant à lever	12 500	6 250	12 500	15 000	10 000	-	56 250

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 salariés du Groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre d'options consenties ou levées est le plus élevé							
	Plan 95	Plan 96	Plan 97	Plan 99	Plan 00	Plan 02	TOTAL
Date du Conseil d'Administration	11 juillet 95	20 juin 96	17 juin 97	08 mars 99	10 mai 00	21 mai 02	
Nombre d'actions pouvant être souscrites	31 875	17 000	40 625	46 250	105 000	41 000	281 750
Point de départ d'exercice des options	janvier 98	juillet 98	juin 02	mars 04	mars 05	mai 06	
Date d'expiration	juin 05	juin 06	juin 07	mars 09	mars 10	mai 12	
Prix de souscription	17,26	22,29	37,86	36,00	47,00	37,65	
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2002	29 375	2 250	-				31 625
Options annulées en 2002	-	-	-	2 500	70 000	41 000	113 500
Options restant à lever	2 500	14 750	40 625	43 750	35 000	-	136 625

Note 1 : les plans 2000 et 2002 ont été conditionnés à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net par action.

Note 2 : le plan 2000 a été annulé à hauteur des 2/3, et le plan 2002 a été annulé en totalité du fait de la non-obtention des objectifs de résultat courant net par action.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

La société mère a signé en 1998 une convention de prestation de services avec un administrateur au titre d'une mission de conseil rémunérée sur la base d'une indemnité journalière. Cette mission avait été étendue en 1999 à une autre activité du Groupe et elle s'est poursuivie en 2000, 2001 et 2002.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Schémas d'intéressement du personnel

Contrats d'intéressement et participation

Accord d'intéressement des salariés

Dans le cadre de la filialisation réalisée le 2 mai 2001, les sociétés Le Carbone Lorraine SA et Carbone Lorraine Corporate Services ont signé un nouvel accord d'intéressement commun pour les années 2001, 2002 et 2003 en date du 14 juin 2001. Le montant global de l'intéressement est fonction du niveau des résultats du Groupe Carbone Lorraine consolidé ramené au chiffre d'affaires du Groupe.

Pour le calcul de l'intéressement, le résultat courant consolidé est plafonné à 9 % du chiffre d'affaires.

En milliers d'euros	2002*	2001*	2000	1999
Sommes affectées au personnel	230	228	2500	2333
Nombre de personnes concernées	48	49	1082	1105

* Le périmètre des nouveaux accords mis en place à la suite de l'opération de filialisation du 2 mai 2001 a changé par rapport aux précédents accords.

Accord de participation

Dans le cadre de la filialisation réalisée le 2 mai 2001, la société Carbone Lorraine Corporate Services a signé le 14 juin 2001 un nouvel accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion en application des articles L. 442-2 et R. 442-2 du Code du Travail.

En milliers d'euros	2002	2001
Sommes affectées au personnel	35	84
Nombre de personnes concernées	44	44

Le total des sommes versées au personnel au titre de la prime d'intéressement et de la réserve spéciale de participation ne peut excéder 8,5 % de la masse salariale annuelle de la société pour l'exercice considéré.

Options et Plan d'Épargne Entreprise

Les Assemblées Générales Mixtes des 22 mai 1995, 22 avril 1997, 20 avril 1998 et 10 mai 2000 ont accordé les autorisations financières destinées à permettre le développement d'un actionnariat salarial au moyen d'un plan d'épargne d'entreprise et de plans de souscription d'actions.

Les augmentations de capital réservées aux salariés sont attribuées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe au travers d'un FCPE pour les salariés français et par actionnariat direct pour les salariés étrangers.

Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 1998 a autorisé le Conseil à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés, notamment dans le cadre d'un Plan d'Épargne Groupe. Le montant nominal maximum autorisé est de 3 millions de francs (soit l'équivalent de 457 347,05 €).

Le Conseil du 18 janvier 2000 a fait usage du solde non utilisé de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 1998 en ouvrant la souscription à une augmentation de capital réservée représentant 200 000 actions nouvelles au prix de 31 €. L'augmentation de capital réservée aux salariés en 2000 a fait l'objet d'une note d'opération visée par la COB (visa n°00-567 du 14 avril 2000). La période de souscription ouverte du 17 avril 2000 au 12 mai 2000 s'est traduite par la souscription de 199 998 actions nouvelles représentant une augmentation de capital de 399 996 €, la prime d'émission s'élevant à 5 799 942 €. Les actions ont pris jouissance le 15 juin 2000, date de réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2000 a autorisé le Conseil à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Le montant nominal maximum autorisé est de 800 000 €. Cette autorisation n'a pas été utilisée et expire le 9 mai 2003.

Aucune émission d'action réservée aux salariés n'est intervenue en 2001 et 2002.

Options

Les Assemblées Générales Extraordinaires des 22 mai 1995, 22 avril 1997, 10 mai 2000 et 15 mai 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration à consentir en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil d'Administration.

Sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a offert, depuis 1995, à 103 cadres du Groupe la possibilité d'acquérir 658 500 actions (après prise en compte des annulations ; voir tableau page 74).

Compte tenu des autorisations accordées, le solde disponible au 31/12/2002 pour de nouvelles attributions d'options est de 125 000 actions.

Information sur les options de souscription

	Plan 95	Plan 96	Plan 97	Plan 98	Plan 99	Plan 00	Plan 00	Plan 01	Plan 02	TOTAL
Date du Conseil d'Administration	11 juillet 95	20 juin 96	17 juin 97	15 janvier 98	08 mars 99	10 mai 00	15 sept. 00	18 janvier 01	21 mai 02	
Nombre d'actions pouvant être souscrites	129 375	69 750	134 375	20 000	182 500	431 400	9 000	4 500	125 000	1 105 900
Point de départ d'exercice des options	janvier 98	juillet 98	juin 02	janvier 03	mars 04	mai 05	sept. 05	janvier 06	mai 06	
Date d'expiration	juillet 05	juin 06	juin 07	janvier 08	mars 09	mai 10	sept. 10	janvier 11	mai 12	
Prix de souscription	17,26	22,29	37,86	53,78	36,00	47,00	47,90	50,50	37,65	
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2002	55 500	10 750								66 250
Options annulées	7 500		2 500	15 000	22 500	265 900(*)	6 000	3 000	125 000	447 400
Options restants à lever	66 375	59 000	131 875	5 000	160 000	165 500	3 000	1 500	-	592 250

Le droit à exercice des options attribuées est soumis à l'atteinte d'objectifs de résultat courant net par action pour les plans 2000 à 2002.

() 265 900 options ont été annulées en 2002 et partiellement remplacées par le nouveau plan 2002.*

>Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003 (première convocation)

Rapport du Conseil d'Administration

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à l'effet :

- d'approuver les comptes de la Société ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2002 et de procéder à l'affectation des résultats,
- d'autoriser la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions conformément aux réglementations en vigueur,
- de modifier le montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence,
- de ratifier la cooptation d'un administrateur,
- d'autoriser le Conseil à procéder à des augmentations de capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe.

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose le versement d'un dividende net de 0,60 € par action. L'affectation des résultats de l'exercice 2002 serait la suivante :

Origine	En milliers d'euros
Report à nouveau créditeur	174
Résultat de l'exercice (profit)	1 212
Prélèvement sur les primes d'émission d'actions	7 939
Total	9 325

Affectation	En milliers d'euros
Réserve légale	2
Dividendes statutaires (5 % du capital)	1 114
Dividende complémentaire	5 570
Précompte	2 639
Total	9 325

Le dividende sera mis en paiement à compter du 19 juin 2003.

La comparaison avec les dividendes afférents aux exercices précédents (corrigés de la division du nominal de l'action et du passage à l'euro) se présenterait comme suit :

En euros	Dividende net	Impôt payé au Trésor	Revenu global
1998	0,88	0,44	1,32
1999	0,88	0,44	1,32
2000	1,06	0,53	1,59
2001	0,80	0,40	1,20

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes présentent un rapport spécial sur les conventions relevant de l'article 225-38 du Code de Commerce.

Rachat de ses actions par la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2002 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

Au cours de l'année 2002, la Société a fait usage de cette autorisation dans le cadre d'opérations de régularisation du cours de Bourse. A ce titre, 25 079 actions ont été achetées au cours de 34,99 € et aucune action n'a été vendue. Le nombre d'actions inscrites au compte de la Société au 31/12/2002 s'élève à 169 897, représentant 1,53 % du capital de la Société. Le montant des frais de négociation s'élève à 3 758,51 €.

Votre Conseil d'Administration souhaite reconduire la délégation consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2002 autorisant la Société à opérer sur ses propres actions dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 du Code de Commerce et déléguer à la Direction Générale de la Société la possibilité d'acheter des actions dans une fourchette de prix correspondant à un prix d'achat maximum de 40 € par action et à un prix de vente minimum de 15 € par action. La fourchette de prix qui est proposée tient compte de l'évolution du cours de bourse intervenue ces deux dernières années. La Société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

L'intention du Conseil d'Administration serait d'utiliser cette autorisation par ordre de priorité :

- en vue de la régularisation du cours de Bourse, par des opérations systématiquement réalisées en contre-tendance,
- pour attribution ou cession aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion, de plans d'actionnariat salarial ou de plans d'épargne entreprise,
- dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- pour mettre en œuvre une politique de gestion patrimoniale et financière.

L'autorisation serait valable jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003 ; ce délai ne pourrait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

Montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence

L'Assemblée Générale du 22 avril 1997 a fixé le montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence à 400 000 FRF (soit 60 980 €). Ce montant n'a donc pas été modifié depuis 6 ans. Le Conseil vous propose de porter à 100 000 € le montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence, pour tenir compte de la participation plus importante demandée aux administrateurs du fait du développement de la gouvernance d'entreprise.

Ratification de la cooptation d'un administrateur

Le Conseil vous propose de ratifier la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 janvier 2003, de M. Jean-Paul Jacamon comme administrateur en remplacement de M. Patrick Kron, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. M. Jean-Paul Jacamon a occupé diverses fonctions dans l'administration française puis dans le groupe Schneider, dont il a été Directeur Général et Vice-Président jusqu'en octobre 2001. Il a de ce fait accumulé une expérience précieuse pour le Groupe dans l'industrie électromécanique et électronique.

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2000 a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à des augmentations de capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Le montant maximum global des augmentations de capital était fixé à 800 000 €. Le Conseil n'a fait pas usage de cette autorisation et n'a donc procédé à aucune augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe.

Dans le but de continuer à développer l'actionnariat salarié et d'associer le personnel à la réussite de l'entreprise, nous vous proposons de déléguer à nouveau au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à des augmentations de capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe.

Le montant maximum global des augmentations de capital serait fixé à 230 000 €. La période de validité de cette autorisation serait de 26 mois.

Projet de résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur le bilan et les comptes de l'exercice 2002 de la Société, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, toutes les opérations traduites par ces comptes, les évaluations y figurant ainsi que les imputations aux comptes d'amortissement et de provisions.

Elle décide en conséquence d'arrêter à 1 212 297,78 € le solde bénéficiaire du compte de résultat.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur le bilan et les comptes consolidés de l'exercice 2002, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, toutes les opérations traduites par ces comptes consolidés, les évaluations y figurant ainsi que les imputations aux comptes d'amortissement et de provisions.

Elle décide en conséquence d'arrêter à 10 800 000 € le solde déficitaire du compte de résultat consolidé.

Troisième résolution – Affectation du résultat de la Société

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, se montant à 1 212 297,78 €, augmenté du report à nouveau créditeur de l'exercice de 173 781,20 €, soit une somme de 1 386 078,98 €, comme suit:

- Réserve légale 2 137,60 €
- Bénéfice distribuable 1 383 941,38 €

L'Assemblée Générale fixe le dividende de l'exercice à 0,60 € par action, auquel s'ajoute, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, un avoir fiscal de 0,30 € portant le revenu global à 0,90 €. Ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable pour 1 383 941,38 €. Le solde, soit 5 299 548,62 €, ainsi que le précompte de 2 639 350,00 € exigible par cette distribution seront prélevés sur le poste prime d'émission d'actions.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 19 juin 2003.

Ce dividende se compare aux dividendes des trois exercices précédents comme suit :

En euros	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
1999	0,88	0,44	1,32
2000	1,06	0,53	1,59
2001	0,80	0,40	1,20

Quatrième résolution – Approbation du rapport des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, prend acte de son contenu et l'approuve.

Cinquième résolution – Achat d'actions Carbone Lorraine

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance de la note d'information visée par la COB, autorise dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société, soit 1 113 915 actions.

L'Assemblée Générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de la régularisation des cours de Bourse, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarial ou de plans d'épargne d'entreprise, de leur utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe ou, plus généralement, en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 € par action et le prix minimum de vente à 15 € par action. Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 44 556 600 €.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et par le biais d'acquisitions auprès de tiers identifiés.

Les actions acquises en application de la présente résolution pourront, en tout ou en partie, soit être conservées, soit cédées ou transférées par tout moyen. Elles pourront également être annulées par réduction du capital dans les conditions prévues par la loi.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Sixième résolution – Allocation annuelle des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à 100 000 €, conformément à l'article 22 des statuts, le montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence à compter de l'exercice 2003 inclus. Cette décision est valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Septième résolution – Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 22 janvier 2003, de M. Jean-Paul Jacamon comme administrateur en remplacement de M. Patrick Kron, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Huitième résolution - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième résolution – Augmentation de capital réservé aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 443-5 du Code du Travail et de l'article L. 225-129 VII du Code de Commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximum de 230 000 €, soit approximativement 1% du capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe.

Chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites par les salariés, individuellement ou par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer si les émissions auront lieu directement au profit des bénéficiaires susvisés ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières, de fixer les montants à émettre, de déterminer les dates des émissions, celles d'ouverture et de clôture des souscriptions, d'arrêter le prix d'émission des actions nouvelles à créer dans les limites des textes législatifs et réglementaires en vigueur, leur date de jouissance, les modalités de libération des actions, étant précisé que le délai de libération ne peut être supérieur à trois ans, de constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions effectivement souscrites, de demander l'admission en Bourse des titres créés partout où il avisera, d'apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation ; à l'effet plus généralement de déterminer les conditions et les modalités des opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution, de procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et de prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords ou conventions pour parvenir à leur bonne fin.

Le délai pendant lequel le Conseil d'Administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à 26 mois à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente autorisation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2000, dans sa neuvième résolution.

>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

sur les conventions réglementées

(exercice clos le 31/12/2002)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention conclue avec M. Robert Chauprade, administrateur

Nature et objet

Convention entre Le Carbone Lorraine et M. Robert Chauprade relative à une mission d'accompagnement et de conseil pour l'activité Protection Électrique.

Modalités

Le montant total des sommes versées au cours de l'exercice à M. Robert Chauprade au titre de ses missions est de 66 229 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Neuilly, le 18 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

Gilles Rabier

Deloitte Touche Tohmatsu

Alain Penanguer

Jean-Luc Poumarède

> Rapport des Commissaires aux Comptes

sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents du Plan d'Epargne Groupe

Neuvième résolution

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et L. 225-138 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée de € 230.000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital, qui est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de commerce, est réservée aux salariés de Carbone Lorraine SA et de sociétés qui lui sont liées adhérents du Plan d'Epargne Groupe.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, le prix d'émission de ces nouvelles actions serait égal à la moyenne des cours cotés lors des vingt séances du marché réglementé en France sur lequel les actions de la Société sont admises aux négociations, précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, avec une réduction n'excédant pas 20 % (ou 30 % dans le cas d'un plan d'épargne salariale volontaire mis en place en application de l'article L. 443-1-2 du Code du travail).

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Neuilly et Paris, le 18 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

Gilles Rabier

Deloitte Touche Tohmatsu

Alain Penanguer

Jean-Luc Poumarède

>Responsable du document et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document

M. Claude Cocozza

Président du Conseil d'Administration

Attestation du responsable

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives du Groupe Carbone Lorraine; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Claude Cocozza

Noms des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

Deloitte Touche Tohmatsu

183, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 1986

Date du dernier renouvellement de mandat : 1998

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003).

Ernst & Young Audit

Ernst & Young Audit

Tour Ernst & Young Audit

Faubourg de l'Arche - 92037 - Paris La Défense 6

Date du premier mandat : 1998

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003).

Commissaires aux Comptes suppléants

M. Michel Bousquet

6, avenue du Belvédère - 78100 Saint-Germain-en-Laye

Date du premier mandat : 1992

Date du dernier renouvellement de mandat : 1998

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003).

M. Gabriel Galet

Ernst & Young Audit

Tour Ernst & Young Audit

Faubourg de l'Arche - 92037 - Paris La Défense 6

Date du premier mandat : 1998

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003).

> Attestation des Commissaires aux Comptes

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Le Carbone Lorraine et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission, étant précisé que ce document de référence ne comporte pas de données prévisionnelles.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 2001 et 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris et Neuilly, le 31 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit
Gilles RABIER

Deloitte Touche Tohmatsu
Alain PENANGUER **Jean-Luc POUMAREDE**

Responsable de l'information

Jean-Claude Suquet
Le Carbone-Lorraine
Immeuble La Fayette
2-3, place des Vosges
La Défense 5, 92400 Courbevoie
Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

>Tableau de concordance

Ce tableau indique, pour chacune des rubriques prévues par cette réglementation, les numéros de page où figurent les renseignements demandés.

1.1 Nom et fonction du responsable du document	82
1.2 Attestation du responsable	82
1.3 Nom et adresse des contrôleurs légaux	82
1.4 Responsable de l'information	83
3.1 Renseignements à caractère général concernant l'émetteur	60 à 64
3.2 Renseignements à caractère général concernant le capital	64 à 68
3.3 Répartition du capital et des droits de vote	10, 66 et 67
3.4 Marché du titre de l'émetteur	10, 68
3.5 Dividendes	10, 57, 68, 75, 77
4.1 Présentation de la Société et du Groupe	3, 6 à 26, 28 à 33
4.3 Dépendance et litiges	64
4.4 Effectifs	3, 13, 31, 50, 57
4.5 Politique d'investissement	29 et 30, 38
5.1 Comptes de l'émetteur et du Groupe	36 à 53, 56 à 58
6.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	11 et 12, 69 et 70
6.2 Intérêt des dirigeants dans le capital	71 et 72
7.1 Évolution récente	4 et 5, 6 à 26, 28 à 33
7.2 Perspectives d'avenir	4 et 5, 33